

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(100^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 18 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3959).

Relations extérieures — affaires européennes — coopération et développement (suite).

M. Méhaignerie, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement.

M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

M. Delehedue, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

2. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 3969).

3. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 3969).

Relations extérieures — affaires européennes — coopération et développement (suite).

M. Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

MM. Pierre Guidoni, le président.

MM. Couve de Murville,
Montdargent,
Stirn,
Guidoni.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — Ordre du jour (p. 3978).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)
Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n^{os} 450, 470).

RELATIONS EXTERIEURES - AFFAIRES EUROPEENNES -
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

(suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère de la coopération et du développement.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Méhaignerie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les affaires européennes.

M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, mes chers collègues, à cette heure tardive — mais ce n'est qu'un début — je m'en tiendrai à quelques réflexions, d'autant que la passion — sportive, celle-là — n'est plus dans cette enceinte. (Sourires.)

Dans la tâche qui lui a été confiée, le rapporteur que je suis, a perçu certaines réserves sur le principe même de ce rapport.

Pourtant, la commission des finances estime que l'analyse des dépenses consacrées aux affaires européennes est devenue une nécessité politique compte tenu à la fois de l'importance des sommes qui y sont consacrées, de la nécessité de réagir devant certains mythes ou sous-informations, enfin de l'enjeu et des conséquences de celles-ci sur le plan économique, agricole et régional.

A cet égard, il convient que le Parlement dispose, pour le prochain budget, d'informations plus précises avec une annexe identique à l'annexe E du « bleu » pour les relations extérieures, afin d'avoir une vue d'ensemble des dépenses résumant l'action européenne de la France.

J'axerai mes réflexions autour de trois grands dossiers que la Communauté européenne va discuter au cours des prochains mois : la restructuration budgétaire, la politique agricole commune et les politiques nouvelles.

Sur le plan de la restructuration budgétaire, il y a, semble-t-il, une nouvelle donne, que la demande allemande.

Est-il légitime, comme vous l'avez écrit, monsieur le ministre des relations extérieures, de comparer un seul instant le problème britannique et les préoccupations financières de l'Allemagne, qui a eu, sur le plan commercial, non seulement un bénéfice industriel puissant, mais aussi un certain intérêt agricole, alors que la Grande-Bretagne n'a pas pu compenser ses difficultés agricoles par des avantages industriels ?

Y a-t-il eu, au cours des dernières rencontres franco-allemandes, des engagements français concernant les demandes financières de la République fédérale d'Allemagne ?

Telles sont les observations que je souhaitais présenter sur la restructuration budgétaire et ses conséquences financières pour la France.

En ce qui concerne la politique agricole commune, qui constitue le deuxième dossier, il y a, de la part de plusieurs pays, une fixation malsaine et superficielle sur les dépenses agricoles, alors même que des efforts considérables — qui ont d'ailleurs entraîné des effets négatifs sur le revenu des agriculteurs européens — ont été accomplis depuis deux ou trois ans. Cette situation se trouve, en outre, artificiellement aggravée par un jeu d'écritures.

Compte tenu du vote de l'Assemblée européenne, pouvons-nous espérer obtenir au cours des prochaines semaines et pour le prochain budget européen une présentation budgétaire plus juste qui n'intègre plus les concessions commerciales et l'aide aux pays en voie de développement ?

La deuxième question qui se pose concernant la politique agricole commune est de savoir si nous nous sommes placés sur la bonne ligne de départ, avec suffisamment de hauteur et au bon moment, en mettant sur la table des projets nationaux par trop irréalistes et, d'autre part, dangereux pour la « montée en puissance » de l'agriculture française. Je veux parler des offices par produit et par région — dont on ne sait toujours pas s'ils paieront un prix différent du prix fixé à Bruxelles — ainsi que de la politique des prix différenciés, totalement inapplicable, sauf peut-être pour les céréales.

Mme le ministre de l'agriculture a souligné devant la commission de la production et des échanges que l'alliance anglo-allemande n'allait faciliter ni la solution des problèmes financiers ni celle des problèmes agricoles. On peut s'interroger sur ses conséquences budgétaires et se demander si la profonde divergence des politiques économiques, voire des systèmes économiques, n'est pas le motif de ce retournement et ne constitue pas un obstacle à la robustesse du « moteur franco-allemand ».

Ma dernière observation a trait au mémorandum français sur les politiques nouvelles.

On ne peut que se louer de la volonté du Gouvernement de s'engager en faveur de l'approfondissement de certaines

politiques nouvelles. Mais n'a-t-il pas trop négligé, dans ce document, les moyens budgétaires nécessaires à leur réalisation ? Qu'en est-il, par ailleurs, des problèmes d'inflation et de compétitivité ?

Nous partageons, y compris sur les bancs de l'opposition, le diagnostic de M. Chandernagor sur l'Europe. Celle-ci constitue effectivement une puissance, mais, ainsi qu'il l'a lui-même rappelé, c'est une puissance menacée, compte tenu des conditions de la concurrence et de la montée de certains pays tiers. C'est aussi une puissance fragile compte tenu de sa dépendance énergétique et des problèmes de sécurité militaire.

Nous nous inquiétons des divergences des politiques économiques et d'une certaine gangue idéologique, qui ne facilite pas toujours les convergences et qui donne à certaines de vos propositions un contenu par trop flou et trop différent des positions économiques des pays voisins.

Aujourd'hui, notre intérêt commun est de poursuivre la construction européenne, d'éviter tout enlèvement, de faire en sorte que les parallélismes des intérêts à long terme l'emportent sur les conflits du quotidien.

Aussi, messieurs les ministres, même si ce ne fut pas le cas hier de la part de l'opposition, je souhaite que les affaires européennes, tout comme la défense, constituent demain une affaire non partisane entre l'opposition et la majorité.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial. J'ajoute que la commission des finances a approuvé ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération et le développement.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, mes chers collègues, messieurs les ministres, le projet de budget du ministère de la coopération pour 1982, qui s'élève à 4 897 millions de francs, conjugué à la fois un héritage difficile et des orientations prometteuses.

Cet héritage cumule un outil peu maniable et des principes généraux contredits par une réalité plus sombre.

Les spécialistes de l'aide au tiers monde ont eu, au cours des années passées, bien du mal à ne pas se perdre à travers les institutions chargées de définir et de gérer notre politique d'aide au développement.

Le ministère des affaires étrangères était compétent pour l'aide bilatérale, à l'exception des vingt-six Etats d'Afrique au Sud du Sahara, et de Haïti.

Le ministère de la coopération était compétent pour ces Etats, caractérisés par une grande hétérogénéité et recevant une partie de l'aide en provenance d'autres ministères.

La caisse centrale de coopération économique était une banque accordant des prêts aux pays relevant de la compétence du ministère de la coopération.

Le ministère de l'économie était compétent pour une partie de l'aide multilatérale.

Enfin, le ministère du budget était compétent pour les prêts correspondant à des achats de matériel français à des pays non membres de la zone franc.

Une telle disparité de structures ne pouvait avoir qu'un effet négatif sur la cohérence des actions à conduire.

Par ailleurs, à la norme de 0,7 p. 100 du P.N.B. consacré à l'aide aux pays en voie de développement, à laquelle le gouvernement précédent n'a jamais cessé de se référer, s'est ajoutée une succession d'idées nouvelles mais infructueuses : le dialogue Nord-Sud, le fonds de solidarité pour l'Afrique, le fonds spécial du désarmement pour le développement, le trilogue, que sais-je encore ?

Les résultats ont été à l'inverse de ces ambitions. En 1979, notre aide, hors départements et territoires d'outre-mer, s'est élevée à 8,3 milliards de francs, soit 0,34 p. 100 du P.N.B., plaçant la France aux derniers rangs de l'Europe, derrière les Pays-Bas, la Belgique, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, ainsi que derrière les pays de l'O.P.E.P. et le Canada.

Prenant en compte ce passif, le nouveau gouvernement ne pouvait inverser brutalement la politique conduite.

C'est ainsi que les structures du ministère de la coopération demeurent provisoirement identiques, de même que la présentation du fascicule budgétaire.

Cette identité ne s'oppose pas néanmoins à l'affirmation d'orientations et d'engagements prometteurs.

L'objet de notre aide est désormais doté d'un échéancier : 0,7 p. 100 de notre P. I. B., hors D. O. M.-T. O. M., sera consacré en 1988 à l'aide au développement ; 0,15 p. 100 ira aux pays les moins avancés dès 1985.

Le ministère de la coopération est désormais aussi celui du développement. Une étude est actuellement conduite sur la réforme des structures administratives d'aide au développement afin de réunifier les différents vecteurs de l'aide française. La décision de créer une cellule d'évaluation des programmes est prise, ainsi que la mise en œuvre d'une procédure de contrôle sur la réalisation des programmes entrepris.

Un comité interministériel se réunira avant la fin de l'année pour préciser les orientations de la nouvelle politique d'aide au développement. D'ores et déjà, la modification des structures se fait sentir. Ainsi, la recherche scientifique outre-mer est désormais rattachée, dans un souci de cohérence, au ministère de la recherche.

Le budget du ministère de la coopération pour 1982 confirme ces engagements.

Avec une dotation, recherche scientifique compris, de 4 700 millions de francs en 1981 — 4 109 millions de francs hors recherche — le budget du ministère de la coopération pour 1981 bénéficiait d'une croissance de 17,14 p. 100.

Avec une dotation, hors recherche, de 4 897 millions de francs, le budget pour 1982 s'accroît de 19,17 p. 100. En outre, si l'on intègre la dotation de la recherche scientifique outre-mer, inscrite cette année au budget de la recherche, soit 759 millions de francs, le budget de la coopération s'établit à 5 657 millions de francs, soit une croissance de 20,35 p. 100. Celle-ci profite à l'ensemble des chapitres budgétaires.

Avec une dotation de 308,7 millions de francs pour l'administration centrale, pour les missions de coopération et pour les centres culturels, les services administratifs voient leur capacité d'action croître de 20,20 p. 100.

A l'administration centrale, cette progression se traduit par une croissance modérée des rémunérations, mesurée des crédits de fonctionnement, soutenue des charges sociales, significative des travaux d'entretien et très soutenue des investissements dont les crédits de paiement sont multipliés par 5,2. Tout cela se justifie par la nécessité de pourvoir d'urgence à des créations d'emplois et par le renforcement des crédits de vacataires.

Pour ce qui concerne les missions de coopération, la progression de la dotation se traduit par une croissance soutenue des crédits destinés aux rémunérations et au fonctionnement des services, par une augmentation des dépenses liées aux charges sociales ainsi que par une croissance modérée des crédits d'entretien immobilier et une baisse très nette des dépenses en capital. Cette évolution s'explique par la mise à niveau de la dotation pour indemnités, par la revalorisation des indemnités pour chefs de mission et des indemnités d'expatriation non réévaluées depuis plusieurs années, par la remise aux normes d'un parc automobile, surgonflé jusqu'à présent dans les documents soumis au Parlement, mais vétuste et souvent mal entretenu, par l'évolution des prix en Afrique, par la mise en place d'un fonds de concours qui apportera des ressources complémentaires aux crédits d'équipement.

Quant à la progression des crédits des centres culturels, elle se fonde sur les mêmes justifications, la forte croissance des crédits d'équipement s'expliquant par la construction du seul centre culturel de Bamako.

En matière d'aide militaire, ce budget se caractérise par une progression mesurée.

Alimentée non seulement par les chapitres 41-42, coopération technique militaire, et 68-93, aide aux armées nationales, mais aussi par le chapitre 41-41, article 20, rémunérations des assistants militaires techniques, et partie du chapitre 41-43, concours financiers, l'aide militaire devrait s'élever à 721,8 millions de francs, représentant moins de 16 p. 100 des crédits du ministère de la coopération et bénéficiant d'une croissance de moins de 11 p. 100.

Au sein de cette enveloppe, les rémunérations des assistants militaires devraient, avec 316 millions de francs et 14,5 p. 100 d'augmentation, permettre le maintien en place d'un même nombre de cadres, et prendre en charge l'augmentation des prestations familiales des coopérateurs militaires.

L'aide au fonctionnement des armées nationales, avec 304,2 millions de francs et une croissance de près de 11 p. 100, devrait

permettre d'augmenter sensiblement les crédits affectés aux bourses, tout en maintenant au niveau de l'année 1981 les autres crédits de fonctionnement ; les concours financiers, 61,5 millions de francs, et l'aide en équipement, 40 millions de francs, étant eux aussi stabilisés.

La novation la plus sensible du budget, c'est qu'il porte prioritairement son effort sur l'aide au développement, avec 3 867 millions de francs, soit 84,3 p. 100 des crédits du ministère et une augmentation de 20,8 p. 100.

Examinons les quatre grandes lignes directrices.

Premièrement, notre réseau de coopérateurs est renforcé alors même qu'est allégée la charge qu'il représente pour les pays aidés.

Le coût de cet important réseau de coopérateurs, tel qu'il résulte des dotations du chapitre 41-41, devrait s'élever à 2 132,2 millions de francs, bénéficiant d'une progression très soutenue de 21,8 p. 100 qui se traduira par trois séries de mesures : d'abord, l'extension du réseau ; ensuite, l'amélioration de la situation des coopérateurs grâce à un ajustement de l'indemnité d'expatriation et à la suppression de la clause d'abattement sur l'indemnité d'expatriation des coopérateurs conjoints ; enfin, la prise en charge par le ministère de la coopération de la participation des pays les moins avancés aux dépenses d'assistance technique et des dépenses ayant fait l'objet de la procédure de globalisation des charges que les Etats ne sont plus en mesure de financer.

Deuxièmement, une priorité est accordée aux bourses et aux organisations internationales non gouvernementales, chapitre 42-21.

Les crédits inscrits à ce chapitre qui correspondent à des actions autres que les rémunérations des coopérateurs et les aides en capital — bourses, aide à la recherche, subventions d'organismes — passeront de 293,1 millions de francs à 349,2 millions de francs, soit une progression de 19,13 p. 100.

Troisièmement — cette ligne directrice est peut-être la plus contestable — la croissance des concours financiers est due aux difficultés des Etats mais aussi aux erreurs de la gestion passée.

Les concours financiers, c'est-à-dire les subventions budgétaires accordées aux Etats passeront de 287,1 millions de francs à 391,1 millions de francs, soit une croissance de 36,21 p. 100.

Les concours financiers d'ordre spécifiquement civil passeront, pour leur part, de 225,5 millions de francs à 329,5 millions de francs, soit une progression plus forte encore de 46,10 p. 100, progression sans doute regrettable mais qui se justifie par la nécessité d'accroître le soutien de la France aux pays les plus nécessiteux — le Niger, par exemple, touché par la baisse des cours de l'uranium, aura reçu 42,6 p. 100 des concours versés en 1981 — et par l'impérative obligation de rétablir des économies, dont l'inquiétante situation est en partie liée aux erreurs de la politique antérieure de la France.

Il est significatif, à cet égard, que les concours financiers versés de janvier à juillet 1981 aient dû l'être à la République centrafricaine à hauteur de 23 p. 100 de l'ensemble des concours et à la République des Comores à hauteur de plus de 18 p. 100.

Les aides consenties par le canal des concours financiers ont couvert par le passé bien des opérations contestables : transport du carrosse du sacre de Bokassa, quatre millions de francs ; construction de villas pour les chefs d'Etat en conférence internationale, comme à Kigali, 11,6 millions de francs ; règlement de singulières missions comme celles qui furent confiées à des sociétés douteuses telles que Norsud-communications ou I. C. A. Une annexe spéciale de mon rapport écrit leur est consacrée. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous y reporter.

Ces méthodes fâcheuses, désormais abolies, ne pouvaient être employées qu'en raison de l'obscurité de certains articles du budget de la coopération. Désormais, la transparence est entière. J'ajoute que le Gouvernement se tient à la disposition du Parlement et de ses rapporteurs pour les informer, à leur demande, sur l'utilisation de ces crédits.

M. Jean-Marie Daillet. Espérons-le !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Quatrièmement, le rythme d'accroissement des autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération, chapitre 68-91, est lui aussi fortement redressé.

Il était inévitable que le budget du ministère de la coopération et du développement fût, pour 1982, pour une part, un budget de continuité en raison du fait que sa préparation était large-

ment conditionnée par des choix antérieurs à l'installation du nouveau gouvernement.

Ces contraintes expliquent et justifient provisoirement certains volumes budgétaires qui ne correspondent pas toujours à l'idée que le Gouvernement et la majorité qui le soutient se font des objectifs d'une nouvelle coopération, ni à la volonté, expressément déclarée, d'orienter différemment l'action de solidarité internationale vers un dispositif de coopération soucieux de privilégier d'abord la notion de développement autocentré.

Tel qu'il est cependant le projet de budget pour 1982 annonce déjà de substantiels changements dans l'esprit et la méthode de la coopération. Ses intentions ont été, dans l'ensemble, bien comprises par les gouvernements des Etats concernés. L'intérêt personnel porté par le Président de la République à l'instauration et à l'approfondissement de nouvelles relations a d'ailleurs heureusement contribué à l'évolution des esprits, là où le poids d'un passé récent avait fait lever parfois des inquiétudes ou suscité des oppositions.

Désormais doté d'un échéancier précis quant aux engagements budgétaires d'une aide rapportée au produit national brut, hors départements et territoires d'outre-mer, ayant choisi de faire porter prioritairement son effort en direction des pays les moins avancés, soucieux de ne pas claironner des initiatives verbales dont le passé a trop souvent montré l'inanité, conscient de ce que le développement progressif de nations partenaires, stables et fiables, intéresse directement notre propre avenir économique et culturel, le ministère de la coopération prépare d'ores et déjà le budget qui traduira réellement ses nouvelles orientations : celui de 1983.

Ce dernier marquera sans doute un tournant dans la politique extérieure de la France à l'égard des nations en voie de développement avec lesquelles elle entretient des relations privilégiées. Le projet de budget pour 1982 en préfigure déjà les grandes lignes directrices. La commission des finances vous demande de l'adopter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons aujourd'hui à examiner le budget d'un ministère de la coopération et du développement.

Cette novation ne se réduit pas à un changement de nom du ministère que nous étudions, au simple rajout du mot « développement ». Ce changement marque une volonté politique et l'intérêt que porte le Gouvernement à un réel développement des Etats avec lesquels nous coopérons. Il marque donc avant tout — je crois que c'est aussi ce que nous avons à juger — un changement d'attitude.

Avant d'examiner les crédits du ministère, je tiens à remercier M. Jean-Pierre Cot et ses services de la célérité et de l'efficacité avec lesquelles ils ont répondu aux questions, même les plus tatillonnes, que je leur ai posées.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial. M. Bellon a de la chance !

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Est-il utile de procéder à une analyse complète de l'héritage en ce qui concerne la politique de coopération, plus particulièrement de l'héritage africain ? Je ne le crois pas car le passé ne conditionne pas obligatoirement le futur. Je me limiterai donc à formuler quelques remarques afin de mieux comprendre ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Je constate d'abord que la coopération n'a pas toujours été à la hauteur des enjeux, que ses moyens ont été insuffisants et que les 0,32 p. 100 ou 0,34 p. 100 du produit national brut affectés à la coopération — hors départements et territoires d'outre-mer — sont à comparer avec les 0,7 p. 100 préconisés par l'Organisation des Nations unies.

M. Jean-Marie Daillet. Cette recommandation n'est appliquée par personne !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Ce taux est dépassé par certains !

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Je constate aussi que la coopération s'est souvent résumée dans le passé à une politique

d'assistance pointilliste, souvent destinée à atténuer les crises profondes et, en tout cas, très mal intégrée à notre diplomatie ; qu'elle a souvent participé au développement des échanges commerciaux plutôt qu'au développement économique intérieur des Etats.

En résumé, une inadéquation profonde s'est manifestée entre des objectifs généreux, certes, et une volonté politique souvent déficiente ou peu cohérente.

Dire que les choix des gouvernements antérieurs ont contrarié le développement serait abusif. Constater que leurs actions n'ont pas stabilisé la situation économique et sociale dans les pays en voie de développement relève de l'évidence.

M. Robert Galley. Allez en Côte-d'Ivoire ! Vous pourrez ensuite en parler !

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Il était aujourd'hui indispensable de rappeler que l'instabilité économique et sociale des Etats du tiers monde, leur fragilité et parfois leur vulnérabilité aux influences et aux pressions des grandes puissances — rappelons-nous l'Angola — ont pu résulter de la difficulté des responsables des pays développés à comprendre le sens d'une véritable coopération pour un réel développement. C'est trop souvent dans un tel contexte qu'en Afrique le pouvoir s'est trouvé au bout du fusil, même si parfois il ne s'agissait que d'un fusil de chasse.

Le budget qui nous est proposé aujourd'hui marque la volonté d'infléchir la politique de coopération, d'adapter, en tenant compte des errements du passé, les moyens à l'objectif d'un véritable développement. Si des éléments sont encore — nous le savons tous — le résultat des choix antérieurs, cela ne saurait surprendre dans la mesure où la pesanteur de la préparation budgétaire, le poids des orientations antérieurement définies et de la procédure budgétaire déjà largement entamée avant la mise en place de ce Gouvernement, la force de nos engagements internationaux face à cette situation de crise étaient des éléments très largement contraignants.

Je relève en ce sens le poids encore important des concours financiers qui s'accroissent de plus de 36 p. 100, conséquence des nécessités immédiates d'un très grand nombre d'Etats — M. Alain Vivien citait le Niger, mais on pourrait multiplier les exemples — qui, aujourd'hui, sont soumis à des crises profondes et qui ont besoin d'aides urgentes.

Je relève aussi la trop grande importance des prêts du Trésor, dont le rôle a fort justement été dénoncé très souvent dans le passé et, plus récemment, par la commission du bilan présidée par M. Bloch-Lainé, qui en a montré toutes les conséquences sur l'orientation économique des pays du tiers monde, en particulier quant au rôle qu'ils jouent dans le développement des industries strictement destinées à l'exportation ; je n'irai pas jusqu'à parler d'extraversion, mais la question est aujourd'hui posée.

Au-delà de ces pesanteurs, des inflexions positives sont d'ores et déjà marquées.

La commission des affaires étrangères a noté l'accroissement des crédits du ministère qui, en valeur, augmentent de 19,2 p. 100 soit, en volume, près de 5 p. 100. Elle a souligné le renforcement des moyens mis à la disposition de l'assistance technique : 180 assistants techniques et volontaires du progrès supplémentaires, très forte progression des crédits destinés aux bourses et aux stages, plus 25 p. 100, augmentation des moyens d'action culturelle, près de vingt millions de francs, et croissance supérieure à 15 p. 100 des crédits du fonds d'aide et de coopération.

Elle a bien entendu enregistré les engagements pris par le Président de la République d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut consacré à l'aide publique au développement d'ici à 1988 et celui de 0,15 p. 100 du produit national brut destiné à l'aide publique au développement des pays les moins avancés en 1985.

Je suis persuadé que tous ces éléments vont dans le sens d'un nouveau dynamisme de la coopération. L'attitude politique qui sous-tend leur mise en œuvre est positive. Je tiens à noter à ce titre les objectifs de paix, de justice et de développement affirmés par le chef de l'Etat encore récemment à Cancun. Je tiens à saluer publiquement ici l'action de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, qui est marquée en particulier par certaines prises de position sur la scène internationale, notamment la déclaration franco-mexicaine pour une solution de paix et de justice au Salvador et, plus généralement, en Amérique latine.

Ce sont autant d'éléments cohérents entre eux, car parler de paix, de justice n'a en effet aucun sens dans un monde où

domine le sous-développement. *A contrario*, œuvrer pour le développement, c'est œuvrer pour la paix. C'est en ce sens que doivent se relier notre diplomatie et notre politique de coopération.

C'est un des éléments essentiels de ce projet de budget que de chercher à coordonner notre volonté de développement vis-à-vis du tiers monde, à rassembler les pôles de décision beaucoup trop dispersés jusqu' alors — ministère de l'économie et des finances, ministère des affaires étrangères, ministère de la coopération, caisse centrale de coopération et d'équipement, commerce extérieur, ministères techniques et bien d'autres — à rendre ainsi nos choix économiques extérieurs cohérents avec notre diplomatie et non plus, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, à rendre notre diplomatie dépendante de nos choix commerciaux.

De ce point de vue — je reviens à mon point de départ — il était urgent qu'existe un ministère du développement qui tente de coordonner les différents aspects de notre politique vis-à-vis du développement du tiers monde et pour celui-ci.

Ce souci de cohérence, qui ne se résoudra pas immédiatement, est d'autant plus essentiel que le développement de notre propre économie est très largement en corrélation, comme l'avait d'ailleurs souligné M. Jean-Pierre Cot, avec celui des pays avec lesquels nous coopérons.

Comprendre cela, c'est dépasser le faux débat, le faux choix entre intervention et indifférence, entre sacrifice charitable et intérêt national, pour s'orienter enfin vers un développement concerté, c'est-à-dire vers le « codéveloppement », mot que l'on commence à comprendre.

Encore faut-il que ces principes soient acceptés, soient compris par l'opinion publique française. Le hiatus a jusqu' alors été trop profond. L'idée s'est beaucoup trop répandue que la coopération était contraire à nos intérêts nationaux et qu'elle était une sorte de prélèvement de la richesse nationale, de redistribution à l'échelle mondiale de nos propres revenus, alors que nous-mêmes traversons une période de crise.

Comment alors, dans ce cadre et face à ce problème, ne pas souligner l'importance du choix qui a été effectué, dans ce budget, d'un triplement des crédits transférés vers les organisations non gouvernementales ? Ces organisations sont, en effet, non seulement souvent fort bien adaptées au terrain et capables de réalisations très positives, mais, de plus, elles représentent des vecteurs d'opinion, de sensibilisation et d'explication tout à fait appréciables.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, car renationaliser la politique de coopération, c'est-à-dire réconcilier la nation française avec les objectifs de cette politique, est aujourd'hui indispensable si l'on veut redonner à la coopération tous les moyens pour un réel développement du monde. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la discussion des crédits du ministère des relations extérieures, et plus particulièrement l'examen des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, va me donner comme bénéfice secondaire la possibilité de démentir la réputation que l'on a tendance à me faire et selon laquelle j'occuperais un peu trop abusivement cette tribune.

Comme l'écrivait Raymond Radiguet dans le *Diable au corps* : « Ce n'est pas dans la nouveauté, c'est dans l'habitude que nous trouvons les plus grands plaisirs. » Je ne voudrais pas retarder votre plaisir : ce budget est effectivement un budget d'habitude dans lequel on a beaucoup de mal à trouver un changement significatif.

Mon propos sera court pour une autre raison : j'ai l'intention qu'il soit proportionnel au volume des crédits. Or la place du budget des relations culturelles, scientifiques et techniques dans le budget des relations extérieures continue de décroître : 41,2 p. 100 en 1982 contre 42,26 p. 100 en 1981.

Malgré le rapport Rigaud, et la réforme qui l'a suivi, en avril 1980, le char des relations culturelles, dont nous examinons aujourd'hui les moyens de progression, n'a pas quitté les ornières politiques et budgétaires dans lesquelles il peinait.

Le Gouvernement a ses excuses.

La réforme a conduit à un bouleversement des services, rendant l'outil inopérant pour un certain temps.

Le projet de budget, on l'a dit avant moi, a été bien entendu préparé avant le 10 mai.

Enfin, en matière de relations extérieures plus qu'ailleurs, les politiques sont tributaires des pesanteurs des actions antérieures et de l'évolution des relations avec tel ou tel pays.

Le ravalement de la vieille direction générale n'a pas empêché que cet organisme demeure plus gestionnaire qu'imaginatif.

Je ne voudrais pas que l'on considère mon propos comme désabusé : bien au contraire, je souhaite que mon attitude soit prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un signal d'alarme pour que se manifeste enfin la volonté qui sortira notre politique des relations culturelles et de coopération du marasme dans lequel l'avait plongée une gestion plus soucieuse de prestige que d'efficacité, plus préoccupée d'intérêts économiques à courte vue que de générosité et plus attachée à une tradition historique désuète et nostalgique qu'à l'ouverture sur le monde du troisième millénaire.

M. François Léotard. N'importe quoi !

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Si l'on veut résumer la situation, on peut préciser que le budget de l'Etat progresse de 27,5 p. 100 et le budget du département de 20,2 p. 100, ce qu'on n'avait pas vu depuis longtemps. Tels sont les chiffres, et cela, ce n'est pas n'importe quoi !

Si le budget des relations culturelles progresse pour sa part de 17,8 p. 100 — c'est le plus fort taux de progression constaté depuis des années — les possibilités d'intervention sont limitées, et pas seulement du fait des pesanteurs de la machine, que j'ai déjà rappelées, mais aussi en raison de facteurs extérieurs, et notamment des fluctuations des monnaies.

L'appréciation des monnaies liées au dollar, dans certains pays, a fait progresser les frais de personnel d'une manière plus que significative. C'est ainsi que, pour 1981, 700 000 francs font défaut pour les personnels recrutés localement, ce qui entraînera une ponction sur le titre IV.

En réalité, si l'on examine les chiffres et si l'on tient compte des coûts du personnel, la progression des moyens peut être estimée, en francs courants, à 19 p. 100, ce qui est en réalité une diminution en francs constants. C'est ainsi, par exemple, que les crédits de fouilles passent de 6,4 millions de francs, en crédits rectifiés pour 1981, à 2,6 millions. Avec cette somme, on pourra tout juste garder les sites. Cet effondrement ne peut être justifié par les seuls événements d'Iran ou d'Afghanistan.

L'analyse du budget de la direction générale montre que les mesures acquises représentent 2,87 p. 100 et les mesures nouvelles 14,23 p. 100 des crédits. Cela témoigne d'une volonté de changement. Les dépenses immobilières progressent de 62,5 p. 100 au titre V, on peut penser qu'il sera mieux fait honneur à la présence française à l'étranger. Cela dit, l'aide au développement reste moins bien lotie que les autres actions. On trouvera dans mon rapport écrit les autres variations de crédits.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sans qu'une voix ne s'élève contre leur adoption, a voté les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, estimant qu'ils sont à la fois des crédits de reconduction et des crédits qui amorcent le changement. Elle a assorti son avis d'observations précises, dont le ton parfois comminatoire ne témoigne pas d'une outrance dans la rédaction, mais bien d'une volonté affirmée de changement.

Ces observations sont consignées dans mon rapport. Je n'y reviendrai pas. Je rappellerai simplement celle qui est, à mes yeux, la plus importante et qui est apparue aussi comme telle aux membres de cette commission, à savoir que rien ne se fera en matière de relations culturelles en direction de l'étranger sans une volonté politique — mais je suis sûr, monsieur le ministre, que cette volonté vous anime — et que rien ne se fera sans un regroupement cohérent des moyens. Il n'est pas question d'incriminer des hommes, mais plutôt l'irrationalité du dispositif.

La direction générale des relations culturelles a fait ses preuves. Elle a fait son travail, et elle l'a fait sérieusement, mais séparée d'autres instruments, elle a fait aussi son temps.

On ne peut admettre plus longtemps, alors que les amorces de la politique nouvelle montrent qu'autre chose est possible, de laisser se disperser des moyens utilisés de manière non cohérente entre le ministère de la coopération et la direction générale.

C'est donc à un regroupement progressif de ces moyens qu'il faut tendre. Une fois regroupés, les moyens pourraient être utilisés dans plusieurs grandes directions : l'aide au développement, la coopération scientifique et technique, l'enseignement, les échanges culturels.

Cela dit, les crédits de la direction générale des relations culturelles, passant de 2 598 millions de francs à 2 959 millions de francs, méritent qu'on les approuve. Au demeurant, une augmentation, dans un tel système, risquerait de conduire au gâchis. C'est donc vers la création d'un nouvel instrument de relations culturelles que doivent tendre, monsieur le ministre, tous nos efforts. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je suis sans aucun doute le doyen des rapporteurs de votre budget : voilà une vingtaine d'années que j'en rapporte les crédits, à des titres divers : c'est même la douzième fois que je présente l'avis de la commission des affaires étrangères pour la direction des affaires culturelles, scientifiques et techniques. L'an dernier, c'était M. Chandernagor, aujourd'hui votre ministre délégué, qui assumait cette fonction. En quelque sorte, je la lui ai prise des mains et, malheureusement, je vais être obligé de vous tenir à peu près les propos qu'il tenait à votre prédécesseur. (Sourires.)

Je n'ai jamais éprouvé, comme ce soir, un tel sentiment d'irréalité. J'ai l'impression de ne pas savoir très bien ce que je rapporte.

D'abord, sur le plan budgétaire, parce que les va-et-vient du dollar ne permettent pas, dans la pratique, d'établir un véritable plan de travail pour vos services. Vous nous avez d'ailleurs précisé, dans les notes que vous nous avez envoyées, que les moyens d'action de la D. G. R. C. S. T., en 1982, seront vraisemblablement inférieurs en volume à ceux de 1981 et qu'un redéploiement de certaines actions sera donc nécessaire. En fait, l'on nous demande d'approuver un programme de travail que vous ne pourrez pas exécuter, à moins d'obtenir des crédits supplémentaires dans un collectif, ce que, bien entendu, je souhaite comme tous les collègues qui m'ont précédé à cette tribune.

Ensuite, parce que nous savons que vous êtes en train de mettre au point un plan de réforme de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui vous privera d'un certain nombre d'attributions pour vous en donner d'autres.

Nous ne savons donc pas si certains crédits qui nous sont présentés aujourd'hui seront encore dans un ou deux mois affectés à votre département ou s'ils relèveront de la compétence de l'un de vos ministres délégués. A quelles opérations au bistouri serez-vous conduit en matière de personnel et en matière de crédits ? Quoi qu'il en soit, l'image que nous avons aujourd'hui de la D. G. R. C. S. T. sera faussée dans peu de temps. Mais peut-être nous fournirez-vous quelques détails sur cette réforme, monsieur le ministre.

En attendant, je crains de discourir de l'entretien d'une coquille vide. Les crédits permettent, bien entendu, d'entretenir le béton et les bâtiments existants et de rémunérer tout le personnel. Vous avez même créé quelques postes. Mais les actions mises en œuvre à l'aide de ces moyens continuent à décroître. Cette évolution, nous l'avons dénoncée en commission des affaires étrangères depuis déjà longtemps. Je constate que le changement, ici, ne s'est pas exercé, puisque la décadence de notre action culturelle à l'étranger continue. Je suis persuadé que vous en êtes aussi conscient que nous-mêmes et j'espère que dans les mois qui viennent, peut-être grâce à un collectif, nous aurons une situation différente.

Nous sommes donc entre deux réformes.

Une réforme inachevée, celle que proposait le rapport Rigaud et qui ne m'a jamais paru très satisfaisante dans la mesure où elle aurait abouti à multiplier les centres de décision au sein même de la direction et, en fait, à diviser exagérément les enveloppes, de telle sorte que nos postes à l'étranger, interlocuteurs de la direction, auraient eu beaucoup de mal à obtenir des réponses dans des délais convenables. Je ne regretterai donc pas la réforme du rapport Rigaud, encore qu'on ne puisse la juger équitablement puisqu'elle n'est pas allée jusqu'à son terme.

Quant à votre réforme, monsieur le ministre, nous en jugerons l'an prochain. Je souhaite qu'elle rassemble un peu plus les pouvoirs de décision au sein de la direction de façon que nos ambassadeurs aient devant eux un petit nombre d'interlocuteurs, habiles à leur donner des réponses plus aisément.

Plusieurs de mes collègues, avant moi, ont parlé des problèmes de radio et de télévision en disant qu'ils étaient essentiels. J'ai cru comprendre que nous étions maintenant enfin dans une

situation que nous avons appelée de nos vœux pendant des années, c'est-à-dire dans une situation de programmation dans ce domaine.

Des crédits de programme ont été inscrits au collectif, en juillet, pour l'opération Guyane. Peut-être nous donnerez-vous quelques précisions sur ce que vous envisagez de faire à Ceylan pour l'Extrême-Orient. Il est certain que l'état de déshérence sur le plan de la direction intellectuelle et de la réflexion dans lequel se trouvaient nos émissions françaises vers l'étranger, doit cesser. D'autres rapporteurs l'ont dit avant moi, c'est une condition essentielle de notre action.

Je ne prétends, monsieur le ministre, que les actions entreprises cette année ou que les initiatives prises par la direction des affaires culturelles aient été nécessairement insuffisantes. Il y a eu, par exemple, le lancement d'un type d'opérations qu'il me paraît tout à fait souhaitable d'étendre, celui des opérations intégrées. Je pense aux accords avec les collectivités locales au Maroc, à l'accord avec le centre de recherche scientifique de Kuspitek, en Indonésie, au plan général de recherche agricole dans certaines régions du Brésil. Ce sont là d'excellentes initiatives qui mettent en œuvre plusieurs de nos ministères et bon nombre de nos techniciens sur une opération d'ensemble. De telles opérations sont dignes d'être soulignées.

Vos moyens étant insuffisants, monsieur le ministre, je crois qu'il faudrait avoir davantage recours à l'aide que peuvent vous apporter les associations privées. Nous avons appris que vous aviez donné des moyens supplémentaires aux volontaires du progrès. C'est une excellente chose. Je crois qu'il faut procéder de la même façon dans d'autres domaines. Les Français, et en particulier les jeunes, garçons et filles, ont grand besoin d'exercer leur générosité dans des pays qui ne sont pas privilégiés. Il existe un très grand nombre d'associations de tous ordres qui méritent d'être encouragées. Dans de nombreux cas, pour un résultat semblable, les moyens financiers mis en œuvre par des fonctionnaires seront toujours supérieurs à ceux mis en œuvre par des associations. J'en ai vu maints exemples à travers le monde, en particulier en Afrique.

Vous venez de signer avec l'Alliance française une convention de caractère très général qui définit un certain nombre d'options. C'est un bon précédent. Cet organisme privé éminent est en effet tout à fait apte à remplir une fonction d'enseignement à l'étranger. Je crois qu'il conviendrait de multiplier systématiquement de telles conventions avec les associations.

En matière culturelle, l'absence de liaison véritable entre vos services et les services culturels du ministre des affaires culturelles ou du ministre de l'éducation nationale appelle quelques observations. Certes, les relations individuelles, les rapports de personnes, la concertation sectorielle ont leur importance. Mais il n'y a pas toujours de suite aux accords signés entre les pays. Ainsi, les trois quarts des accords interuniversitaires passés par les universités françaises restent sans effet. A peine signés, ils deviennent lettre morte, parce que le ministère des universités n'a pas toujours suffisamment de moyens dans ce domaine. Une fois le voyage du président de l'université terminé, les engagements pris sont oubliés, ce que l'on nous reproche parfois à l'étranger. Quant à nos propres services, ils n'interviennent qu'au coup par coup, a posteriori, dans des cas très limités. A cet égard, les départements ministériels français concernés par les affaires culturelles devraient être liés par de véritables conventions, ce qui permettrait aux uns et aux autres de savoir ce qu'ils ont à faire. Ce n'est pas au niveau des rédacteurs ou des sous-directeurs qu'il convient de voir, a posteriori, et dans une conversation, si l'on peut envisager de faire quelque chose. Je crois que c'est cette liaison nécessaire entre l'extérieur et l'intérieur, en matière d'action culturelle, qu'avait appelée de ses vœux la commission d'enquête sur la langue française, qui avait réuni tous les groupes de cette assemblée et que j'avais eu l'honneur de présider. Cette nécessité-là, monsieur le ministre, vous devez la faire passer dans les faits, à l'occasion de la réforme des méthodes, des moyens et des structures de la direction générale.

Quoi qu'il en soit, je regrette de constater que le doublement des crédits du budget du ministère de la culture ne s'est pas traduit par quelques avantages pour vous. En réalité, votre projet de budget est en diminution. Or on ne peut pas dissocier l'action de la France en faveur de la langue et de la culture françaises à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. La francophonie est une, à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays. Il faut que cette unité soit retrouvée.

Pour ce qui est de la francophonie, et cela ne vous surprendra pas, monsieur le ministre, j'ai été heureux de constater que votre action au Québec était marquée du signe de la continuité par rapport à vos prédécesseurs. D'une manière générale, les

actions en faveur de la francophonie de votre département n'ont pas diminué ; elles continuent d'être considérées comme des actions importantes, qui doivent être convenablement dotées. Je souhaite bien entendu qu'elle continue à en être ainsi car cette dimension de la francophonie est l'une des acquisitions majeures de la politique étrangère de la France menée ces dernières années.

Sur ce point, cependant, je vous demanderai un éclaircissement. J'ai constaté que le Président de la République, à une question posée par un journaliste qui lui demandait quelles étaient ses conceptions personnelles de la francophonie, avait répondu, dans *Le Monde* du 4 novembre 1981 : « Préserver, développer la francophonie est un des grands desseins de la France. »

L'on ne saurait mieux dire, et je suis très heureux de cette réponse. Le Président de la République ajoutait cependant : « Je souhaite concentrer en une même structure l'ensemble des organismes intéressés à la francophonie, mais chaque chose en son temps. »

Je ne vois donc pas très bien où nous allons. Comme je ne peux pas interroger le Président de la République, j'interroge le Gouvernement, que vous représentez. L'idée de francophonie a été jusqu'à présent celle d'un foisonnement de vie qui se manifestait dans tous les domaines d'activité par des solidarités naturelles.

On peut effectivement mettre un peu d'ordre dans ce foisonnement en dégageant des moyens supplémentaires, mais je souhaiterais savoir vers quoi l'on se dirige. Ce serait, aussi bien pour nous que pour tous nos partenaires, une information précieuse.

J'indiquerai pour terminer dans quelles conditions la commission des affaires étrangères a adopté ce projet de budget. Ce n'est pas le signal d'alarme, comme l'un de mes prédécesseurs, que je tirerai ; c'est plutôt la sirène d'alerte qu'il faudrait faire mugir, le plan O. R. S. E. C qu'il faudrait déclencher. Toutefois, la majorité de la commission des affaires étrangères a estimé qu'il ne fallait pas, comme les années précédentes, refuser le budget de la direction des affaires culturelles, scientifiques et techniques.

Puisque vous aviez pris le train en marche, nous n'avons pas voulu décourager votre bonne volonté. Nous nous sommes donc finalement ralliés à un système intermédiaire qui a recueilli la majorité des suffrages : la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques, sous la condition expresse que le Gouvernement s'engage à nous présenter, soit à l'occasion d'un collectif, soit à l'occasion de la prochaine loi de finances, un budget de redressement en ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de remercier les sept rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune. Leurs exposés ont été si clairs et si précis que cela me permettra d'être assez bref dans la présentation de ce projet de budget et de passer rapidement à l'exposé des éléments de notre politique étrangère.

Le budget que mes deux collègues aux relations extérieures et moi-même avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui ne reflète encore que bien imparfaitement les intentions du Gouvernement. La préparation en était, à l'évidence, déjà fort avancée à la fin de mai ; quelques décisions significatives ont encore pu y être ajoutées ; il était impossible d'aller au-delà.

La création d'un ministère des relations extérieures, auquel est rattaché l'ancien ministère de la coopération, devenu ministère de la coopération et du développement, n'apparaît ainsi dans ce projet de budget que par la juxtaposition des deux fascicules correspondant aux deux anciens départements.

Le rapprochement des structures est cependant en cours. Dès l'an prochain, vous en verrez les conséquences dans la présentation budgétaire ; celle-ci permettra alors, comme il convient, d'identifier clairement et distinctement les moyens mis par la France au service du développement dans l'ensemble du tiers monde, plus particulièrement dans les pays d'Afrique les plus proches de nous, tout en marquant l'unicité de notre politique étrangère.

Le budget de transition que nous vous présentons ne reflète pas non plus toutes les priorités du Gouvernement. Là où ces priorités diffèrent de celles de l'administration précédente, un effort nouveau devra être fait à partir de 1983. Cela se tra-

duira dans le projet de loi de finances qui sera discuté l'an prochain.

Le montant global des deux fascicules soumis à votre appréciation est, hors recherche, de 11,5 milliards de francs contre 9,6 milliards de francs en 1981. L'augmentation des moyens est donc, vos rapporteurs l'ont souligné, de 20,1 p. 100. Ce pourcentage est nettement supérieur au taux d'inflation ; des actions nouvelles ou plus intenses sont ainsi permises, notamment dans le domaine que mon collègue Jean-Pierre Cot vous présentera.

Dans les secteurs relevant de l'ancien ministère des affaires étrangères, le budget passe de 5,9 milliards de francs en 1981 à 7,1 milliards en 1982, soit un accroissement de 20,24 p. 100.

Dans la comparaison avec la croissance du coût de la vie, il ne faut pas oublier qu'il y a accroissement des tâches comme le montre le tableau du rapport de M. Mellick, que la moitié au moins des dépenses sont faites en devises étrangères et que le dollar américain est passé de 4,20 francs à 5,60 francs entre le printemps 1980 et le printemps 1981.

Nos propositions ne comportent donc qu'une faible amélioration des moyens de notre diplomatie. Après vos rapporteurs, avant beaucoup d'entre vous, je le déplore.

Du moins puis-je affirmer, avec vos commissions spécialisées, que cet accroissement réduit consolide notre appareil diplomatique et marque un progrès dans l'expression de la solidarité.

Après une longue période de déclin des moyens du Quai d'Orsay et de la condition de ses agents, un effort a été fait dans le cadre d'un plan quinquennal de redressement qui s'étend de 1978 à 1982. Les rapporteurs et les membres de vos commissions ont malheureusement dû noter que les résultats de ce plan sont bien en deçà des objectifs fixés : le Gouvernement précédent nous lègue un fort retard ; mon prédécesseur l'avait lui-même évalué à un an ; depuis lors, ce retard s'est aggravé. Notre projet de budget constitue, là comme ailleurs, un sérieux effort de redressement qui n'avait que trop tardé.

L'amélioration se traduit d'abord au niveau des effectifs, dans le cadre de la politique menée systématiquement par le Gouvernement : la création de 250 emplois est proposée, dont 240 pour nos postes à l'étranger ; ils s'ajoutent aux 200 emplois créés par la loi de finances rectificative de juillet dernier. Cela doit permettre de faire face aux nouvelles tâches de nos services consulaires et d'assurer les missions de sécurité indispensables, notamment dans le domaine des communications et du chiffre.

Malgré cet accroissement, le taux de réalisation des objectifs de créations d'emplois du plan quinquennal de redressement ne sera encore que de 60 p. 100. C'est dire avec quelle vigueur l'effort devra être poursuivi dans les années qui viennent. J'indique à M. Mellick que le cadre dans lequel il se situera sera présenté à l'Assemblée à la fin de 1982.

Sur le plan des dotations budgétaires, la priorité est accordée aux crédits de fonctionnement des services, tant à l'administration centrale qu'à l'étranger ; leur volume est accru de 18,6 p. 100.

Trois types d'action prioritaire seront engagés ou poursuivis.

D'abord, améliorer la sécurité des agents en poste à l'étranger.

Dans le monde d'aujourd'hui — et comme l'a encore montré tout récemment l'assassinat de notre ambassadeur à Beyrouth, Louis Delamare, dont je salue la mémoire — les représentants de la France sont souvent en danger. Nous devons veiller à leur sécurité, physique et morale. Ce projet de budget prévoit une action particulière pour protéger les liaisons avec nos postes et disposer d'équipements spéciaux. Ce programme devra être complété ultérieurement par la mise en place d'un fonds de prévoyance, qui pourrait ressembler à celui dont bénéficient déjà les personnels militaires et de l'aéronautique. Des discussions sont engagées à ce sujet avec le ministre délégué chargé du budget.

Ensuite, améliorer et moderniser la gestion quotidienne.

L'effort doit être poursuivi et amplifié, pour tenir compte notamment du rôle croissant de nos consulats auprès de nos compatriotes. Dans un domaine comme l'informatique, les crédits croissent de 93 p. 100.

Enfin, améliorer et rationaliser notre implantation immobilière à l'étranger.

La croissance des autorisations de programme sera de 23,4 p. 100 et celle des crédits de paiement de 25 p. 100 afin de compenser la hausse des coûts de la construction à l'étranger et la dépréciation monétaire.

D'autre part, le recrutement de techniciens des bâtiments, amorcé en 1982, sera poursuivi en 1983 afin d'assurer une

gestion convenable d'un patrimoine à l'étranger qui représente quelque deux millions de mètres carrés.

Un des effets du redressement de nos moyens sera d'affirmer la solidarité nationale et internationale.

Solidarité avec nos compatriotes à l'étranger. L'action sera accentuée au profit des plus défavorisés, personnes âgées, Français en difficulté, handicapés. Les crédits correspondants seront augmentés de 27,8 p. 100. Cet effort trouvera également son application dans la protection des colonies françaises en cas de crise : stocks de vivres et de vêtements, rapatriement, moyens exceptionnels de communication radio, etc.

Solidarité aussi avec ceux qui sont venus chercher refuge dans notre pays et qui sont menacés. Je veux saluer à cet égard des organismes comme l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et le Service social d'aide aux émigrants. Leurs moyens sont, dans le projet actuel, maintenus à leur niveau. Je ferai part à mon collègue du budget des observations de M. Mellick avant l'examen du projet de budget en deuxième lecture.

Solidarité, bien sûr, à l'égard des peuples qui viennent à être frappés par un cataclysme. Un chapitre spécial de ce budget accueillera désormais les crédits d'aide d'urgence.

Solidarité, enfin, avec les nations du Sud, notamment les plus faibles et les plus déshéritées. J'y reviendrai, ainsi que mon collègue de la coopération et du développement.

Je noterai cependant dès maintenant, après M. Josselin, la croissance impressionnante de nos contributions à fins humanitaires ainsi que notre volonté, justement relevée par M. Deniau, d'avoir largement recours à des organisations non gouvernementales.

Après avoir marqué ces éléments incontestables de progrès, je dois au respect de l'Assemblée d'évoquer, après les rapporteurs, les aspects qui ne nous satisfont pas et où, en conséquence, nous devons faire sensiblement mieux dans la perspective qui sera tracée à la fin de 1982.

En matière d'information, qui pourrait prétendre que notre action est à la hauteur de notre position internationale, de notre juste ambition culturelle ?

Nos émissions radiophoniques vers l'étranger sont trop peu nombreuses, leur confort d'écoute est médiocre. Le Gouvernement a obtenu, dans le collectif de juillet, des crédits importants — 60 millions d'autorisations de programme — pour l'investissement nécessaire à la construction d'un puissant centre-relais ondes courtes en Guyane dont les émetteurs entreront en fonction en 1984.

C'est un début. Il faudra aller audacieusement beaucoup plus loin, continuer à soutenir l'action excellente de la SOMERA au Proche-Orient, donner enfin à Radio France internationale son plein essor.

M. Mellick a eu raison d'évoquer nos ambitions à partir de la Guyane et de Sri Lanka en particulier. Le Parlement a déjà montré que le Gouvernement pouvait compter sur lui à cette fin.

L'action culturelle française à l'étranger est un aspect essentiel de la présence de notre pays dans le monde. Le projet de budget prévoit une augmentation globale des crédits de 17 p. 100 ; c'est peu, compte tenu de la dépréciation monétaire. Néanmoins, on notera 28 millions de francs pour des mesures nouvelles et soixante-huit emplois supplémentaires.

Ces moyens serviront trois impératifs.

La scolarisation des enfants français à l'étranger : 50 postes seront créés pour des professeurs détachés dans les établissements d'enseignement français.

Nos échanges artistiques avec l'étranger : les crédits augmenteront de près de 22 p. 100.

L'utilisation de la radio, de la télévision, du disque et du livre, pour lesquels 11,5 millions de francs de mesures nouvelles sont prévues. Une grande partie de cette somme sera consacrée à un ambitieux programme français de coopération avec la télévision tunisienne.

Avant la fin de cette année, enfin, des mesures seront prises pour regrouper dans la même direction générale l'ensemble des moyens de l'action culturelle française à l'étranger, aussi bien en ce qui concerne les pays en développement que les pays industrialisés, et pour assurer une coordination plus étroite et rationnelle avec les autres départements ministériels intéressés : éducation nationale, culture, recherche, communication, jeunesse. Voilà ce qu'entendait M. le Président de la République en évoquant la concentration des moyens pour servir la francophonie. Mon collègue Jean-Pierre Cot et moi-même nous nous entretiendrons bientôt de ces problèmes avec les commissions parlementaires.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les moyens budgétaires que nous vous proposons d'adopter. Toutefois, mes deux collègues, le ministre des affaires européennes et le ministre de la coopération et du développement, compléteront et préciseront ces propositions. Mais nous vous demandons plus que l'approbation de crédits budgétaires. Nous souhaitons vous présenter la politique que sert notre département, le ministère des relations extérieures. Nous l'avons déjà fait devant votre commission des affaires étrangères, dont le président, M. Maurice Faure, me permettra de dire ici combien nous avons appris au cours de débats prolongés et attentifs.

C'est aujourd'hui à l'Assemblée elle-même que nous nous adressons pour rappeler les grandes lignes de notre politique étrangère.

Cette politique, c'est l'expression à l'extérieur de la politique de la France. Il n'y a pas d'affaires étrangères. Il y a une politique ; elle est unique ; elle est définie par le Président de la République et le Gouvernement ; elle est contrôlée par le Parlement ; elle s'applique en France et dans le monde.

Ne vous étonnez donc pas de trouver les mêmes démonstrations, les mêmes affirmations, les mêmes expressions dans les bouches de tant de membres du Gouvernement. La convergence est particulièrement remarquable entre ceux qui sont, par nature, tournés vers l'extérieur : le ministre de la défense et les trois ministres aux relations extérieures. Ce sont les mêmes principes, les mêmes motivations, les mêmes besoins, les mêmes ambitions.

Et nous les connaissons bien puisque le peuple français vient de se prononcer massivement à leur égard lors des élections de mai et de juin. Nous savons ce que veut notre pays. Il veut la croissance qui, seule, permettra de dominer la crise et de juguler le chômage. Il veut la liberté et le respect du droit des hommes, notamment des plus faibles, de tous ceux qu'on a trop longtemps oubliés ou écartés, ici et ailleurs. Il veut la paix, cette paix qui est de nouveau menacée par le regain des tensions et les conflits régionaux.

Le rôle de notre département est de donner à notre pays un instrument puissant et efficace pour assurer les relations extérieures dans tous les domaines ; il est donc de connaître les réalités étrangères, de montrer comment s'y adapter, de négocier, de suivre les actions entreprises. La mission du ministère des relations extérieures n'est pas de définir la politique étrangère, elle est de donner au Gouvernement et à la nation les moyens de son action extérieure.

Cette action, nous voulons et nous pouvons la définir et l'exprimer clairement, car les principes qui la gouvernent sont simples et nous les rappelons à chaque occasion, sans gêne ni embarras.

La France ne connaît pas d'interdit. Dans ce monde nouveau qui émerge, notre pays doit parler haut et net. Pas d'ambiguïté, pas d'équivoque, pas de double jeu ; la complaisance n'a pas sa place dans la politique de la France et nous ne laisserons à personne d'autre que nous le soin de la définir.

Volonté de croissance et défense de la liberté, ces deux inspirations nous lient évidemment d'abord avec nos voisins européens. Les traités qui ont créé les communautés européennes ont permis de dégager et de protéger, dans une région qui est déterminante depuis deux millénaires, une aire de paix, de démocratie et d'intime coopération. C'est une évolution sans précédent, un fait majeur de la deuxième partie du siècle. On peut la moquer et la critiquer. Mais nul ne saurait oublier que l'histoire du monde en a été changée. Nul d'ailleurs en dehors de l'Europe ne s'y méprend.

Il ne convient pas non plus d'oublier que chacun de nos pays, la France en particulier, a ainsi connu un développement remarquable. La puissance industrielle de l'Allemagne doit beaucoup à l'Europe, celle de la France aussi, ainsi que la modernisation de son agriculture. Qu'on compare seulement le niveau de croissance en France, en Allemagne ou en Italie, pendant les quinze ans qui suivirent le traité de Rome, avec celui des absents de cette époque, telle la Grande-Bretagne.

Il faut donc consolider l'édifice et le renforcer là où il est fissuré sans s'écarter des principes qui ont permis un tel progrès. C'est un des objectifs des négociations que mène M. Chardonnat et dont il vous parlera ; celles-ci doivent permettre de restaurer la pleine valeur de la politique agricole commune et de promouvoir les politiques régionale et sociale.

Notre ambition, toutefois, est plus grande, les dix millions de chômeurs de la Communauté européenne nous le commandent impérativement ; et nous ne pouvons plus longtemps leur répondre par un acte de fol en quelques théories monétaristes. Nous devons sauver des industries en péril ; nous avons besoin d'un développement industriel majeur dans des secteurs de

technologie avancée ; pour cela, il faut utiliser à plein la dimension du marché européen.

L'amélioration des conditions de vie des travailleurs et la diminution de leur durée de travail ne peuvent, dans une Europe aux frontières légères et perméables, être restreintes à un seul pays.

Les principaux intéressés, c'est-à-dire les travailleurs, doivent être associés étroitement à l'ouverture et à la mise en valeur de cet espace européen, social et industriel. Dans le désordre économique et monétaire mondial dont j'aurai l'occasion de reparler, il faut préserver un espace de raison, de stabilité et de sécurité dans les échanges commerciaux, économiques et monétaires.

La dimension du marché européen ne doit pas être laissée aux multinationales ; la force commerciale de ce marché, la plus grande du monde, doit être mobilisée pour assurer le respect de la préférence communautaire et la reconquête des marchés intérieurs à l'Europe.

Relancer l'Europe, ce n'est pas chercher un juste retour, ce n'est pas faire des réformes institutionnelles, si belles soient-elles — et je pense à l'heureuse élection directe du Parlement européen —, c'est jeter résolument ce grand ensemble dans l'ordre mondial nouveau, c'est développer la communauté des travailleurs et ne pas se contenter de celle des marchands et des affaires. L'Europe doit contribuer à redonner à chacun de nos pays la possibilité d'atteindre un certain taux de croissance dans un effort collectif qui intéresse toutes les forces économiques et sociales, notamment les syndicats.

Voilà pourquoi et comment, dès sa première semaine d'existence, le gouvernement Mauroy a annoncé sa volonté de relance de l'Europe et son refus d'examiner aucune modification ou consolidation de la situation actuelle sans que des progrès soient faits vers cette relance, le ministre des affaires européennes vous l'exposera dans quelque moment.

La concertation et l'action conjointe entre les économies touchées par la crise ne doivent pas s'arrêter aux frontières de la Communauté européenne. Les pays industrialisés n'émergeront que si chacun procède à un effort propre et si tous les efforts sont convergents. Comment ne pas évoquer alors ici les conséquences des choix fiscaux et monétaires de la plus grande puissance économique du monde, les Etats-Unis ? Il est bon que tous les pays de la Communauté dénoncent ensemble les effets désastreux de certains aspects de cette politique, notamment les imprévisibles fluctuations du dollar et les hauts taux d'intérêt. Cela a été dit à chaque occasion, notamment à Ottawa par le Président de la République. Je le redis de cette tribune. Rien ne pourrait justifier des politiques qui précipiteraient certains pays d'Europe au-delà du seuil de souffrance et d'indignation de ceux qui seraient ainsi privés de tout espoir de sortir du chômage.

Dans la recherche d'une plus grande stabilité des relations économiques internationales, rappelons le rôle novateur de la Communauté européenne dans certains rapports avec le tiers monde. Les caractères originaux de la convention de Lomé et les accords préférentiels qui l'associent à soixante-dix pays du tiers monde assurent la sécurité et la prévisibilité des relations correspondantes entre des pays de force inégale : il y a un contrat ; on entre dans un régime de droit qui tranche heureusement sur l'iniquité habituelle du rapport entre faibles et forts. Ce mode de faire illustre la possibilité de disposer entre pays industrialisés et pays en développement des éléments d'une planification dès lors qu'existent les moyens de la prévision.

Or, on ne saurait assez dénoncer les méfaits du désordre qui prévaut actuellement au niveau mondial dans les grands échanges qui affectent notre vie économique. Les cours des matières premières varient au gré de quelques-uns, frappant de précarité la situation des producteurs, affectant les consommateurs, rendant dérisoire la prévision budgétaire de tous ceux qui dépendent lourdement des échanges en produits de base.

Si on y ajoute les dommages causés par les variations erratiques des taux de change et des taux d'intérêt, on reconnaît qu'il faut dénoncer avec la dernière force ces troubles graves, peut-être mortels, de l'économie de marché. Le Président de la République l'a fait à bien des reprises. Les trente-cinq participants du dernier sommet franco-africain ont marqué leur indignation de l'indifférence générale devant une situation insensée.

La France est décidée à lutter ; elle veut entraîner l'Europe dans ce combat. Il faut multiplier les accords de matières premières, étendre l'assurance du producteur contre les mauvaises années — modèle Stabex de Lomé — oser remettre en cause la confiscation trop fréquente des marchés à terme par les

spéculateurs. C'est un aspect important de la marche vers la relance économique, car la relance exige l'investissement, et comment investir dans des secteurs où toute prévision est folle ?

Le raisonnement qui précède a ainsi permis de tracer quelques voies qui doivent être explorées. Il faut rappeler l'importance prise par le tiers monde dans nos économies. Sur le total des exportations des pays de la Communauté, la part des pays en développement est passée de 18 à 38 p. 100 en quelques années. C'est le seul domaine où il y a eu un véritable progrès dans notre activité économique depuis la première crise pétrolière. Une grande politique française dans le tiers monde répond cependant évidemment à des motivations politiques ; nous en reparlerons. Mais elle a aussi une place éminente dans l'action systématique pour la croissance.

Cela a été dit clairement à Cancun lors du dernier sommet Nord-Sud. Le Président de la République l'avait affirmé à chaque occasion, en particulier à Paris lors de l'ouverture de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés. En dépit de quelques divergences avec certains de nos alliés, le Gouvernement affirmera la nécessité des négociations qui doivent, dans le cadre des Nations unies et de leurs institutions spécialisées, permettre de traiter globalement des sujets économiques et financiers. Le Gouvernement contribuera aussi à la recherche de toutes les possibilités nationales, régionales, mondiales, permettant de mobiliser un bon nombre de dizaines de milliards de francs parmi les centaines de milliards qui flottent sur les marchés financiers et de les orienter vers les investissements les plus prometteurs en termes de développement, les plus nécessaires vis-à-vis des populations désertées et affamées. La première orientation a été indiquée à Cancun. La France se flatte d'y avoir contribué. Elle comporte une utilisation plus large et plus audacieuse de la Banque mondiale et des organes de Bretton Woods, en particulier dans l'accroissement du potentiel énergétique des pays en voie de développement non pétroliers.

Notre pays et les autres pays du Nord doivent dans leurs relations bilatérales avec les pays du Sud montrer la voie. Cela s'applique particulièrement pour nous vis-à-vis des pays d'Afrique à qui nous lient des relations particulières. On doit aussi songer en priorité aux moins avancés, aux plus malheureux, si nombreux en Afrique. C'est la raison pour laquelle, fidèles aux promesses de la période électorale, le Président de la République et le Gouvernement se sont engagés à accroître massivement, à doubler en termes réels notre effort d'aide publique au développement et à mieux l'utiliser. Mon collègue, le ministre de la coopération et du développement, vous entretiendra de cet engagement dans quelques instants.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai abordé plusieurs chapitres de notre coopération avec le tiers monde dans la recherche de la croissance. Que cela ne fasse pas perdre de vue cependant la nature fondamentalement politique de notre engagement aux côtés des faibles et des opprimés, des marginalisés des dernières décennies, des nations prolétaires, pour reprendre une expression fameuse. Les défavorisés de la société française ont contribué de manière déterminante à amener la gauche au pouvoir. Nous en sommes fiers et sommes donc en toute circonstance soucieux de leur sort, le Premier ministre a eu bien des occasions de le proclamer ici. Pour les mêmes raisons profondes, nous sommes aux côtés des humiliés, des émigrés, des exilés sur leur propre terre, de ceux que l'on bâillonne, que l'on persécute et que l'on torture, des séquestrés, des disparus, des assassinés, des prêtres brutalisés, des syndicalistes emprisonnés, des travailleurs sans droit, des paysans sans terre, des résistants sans arme, de tous ceux qui, simplement, veulent vivre, et vivre libres, de tous ceux à qui, de la place de la Révolution à Mexico, il y a quatre semaines, le Président de la République — dont j'ai repris les termes — adressait l'encouragement de la France.

Notre pays affirme son droit à l'indépendance. Il exige que son identité soit respectée. Même de ses plus proches alliés et amis, il n'accepte ni consigne ni mandat. Il est bien normal, alors, qu'il exige que les mêmes droits soient reconnus à tous les peuples du monde, que chacun ait la maîtrise de son destin, le contrôle de sa politique, le choix de son régime et de ses orientations.

Ce message de notre peuple, nous l'avons porté dans bien des pays, de l'Inde à la Yougoslavie, de l'Angola à l'Algérie, au Nicaragua à Madagascar. Nous l'avons dit, calmement, en Amérique Centrale ; et comme nous n'appartenons pas à cette région du monde, nous avons été heureux de nous ranger aux côtés d'un pays ami pour affirmer qu'au Salvador, l'évolution vers la paix et la démocratie devait résulter du jeu des forces politiques dans un processus politique. Il y a quatre jours, ici même, à Paris, nous avons, avec le Premier ministre de l'Inde, repris le même langage dans une déclaration commune.

Partout dans le monde, nous présenterons cette idée de l'homme ; nous affirmerons les droits imprescriptibles des hommes, des peuples, des nations.

Oui, chaque peuple a droit à l'autodétermination ; chaque occupation étrangère est condamnable et doit être dénoncée, quelle que soit la couleur des uniformes et des doctrines.

Nous estimons ainsi avoir joué un rôle significatif dans la reprise du travail en commun entre les cinq pays occidentaux chargés par les Nations unies de préparer la mise en œuvre de la résolution 435 de l'Organisation, qui doit assurer l'indépendance de la Namibie dans le courant de 1982. Nous poursuivrons cet effort. Nous ne cesserons de dénoncer les discriminations et abus haïssables qui existent encore en Afrique australe. Nous tenterons d'aider l'Angola à se consacrer, pour la première fois depuis son indépendance, au développement, au lieu de devoir entretenir des forces militaires importantes.

Nous avons applaudi aussi à plusieurs décisions de l'Organisation de l'unité africaine. Une d'entre elles n'a pas cessé d'être notre guide dans l'aide, multiforme et imaginative, que nous avons commencée à donner et poursuivons au profit du Tchad unitaire, de la force interafricaine qui doit symboliser et assurer la paix, en remplacement des autres forces considérées comme amies au Tchad et dont le Président Goukouni a maintenant souhaité le départ.

D'autres décisions de l'O. U. A. doivent permettre de ramener la paix dans le Nord-Ouest de l'Afrique grâce à un référendum d'autodétermination des populations du Sahara occidental. Les relations traditionnelles d'amitié entre la France et les pays du Maghreb pourront ainsi s'épanouir d'autant mieux que des dizaines de milliers de nos compatriotes œuvrent sur place au profit de cette coopération. Je songe déjà avec espoir aux conséquences que ne manquera pas d'avoir le prochain voyage du Président de la République à Alger, dans un climat retrouvé d'amitié, sinon de familiarité.

Dans tous les cas où nous serons saisis par les autorités légitimes, nous assumerons pleinement les responsabilités de la France en Afrique, qu'elles résultent d'engagements formels antérieurs ou de nouvelles démarches. Nos partenaires savent qu'ils peuvent compter sur la France, dans le plein respect de l'indépendance et de l'identité de chacun. Jamais sommet n'a réuni autant de chefs d'Etat de pays d'Afrique que celui qui a eu lieu il y a quinze jours à Paris, jamais débat n'y a été aussi confiant. Tout Français peut et doit en être fier. Je laisse à mon collègue, M. Jean-Pierre Cot, le soin de vous dire plus précisément toutes les nombreuses conséquences qu'il faut en tirer.

Autodétermination encore. Le même principe vaut évidemment au Proche-Orient. Des amitiés nous lient avec tous les pays de cette région et nous ne sacrifierons aucune d'entre elles. Cela nous oblige à dire sans ambages, et à dire à tous dans les mêmes termes, que la paix comporte la justice pour chaque peuple de la région, le peuple palestinien comme le peuple israélien.

M. Jean-Marie Daillet. Et le Liban ?

M. le ministre des relations extérieures. Chacun doit pouvoir s'exprimer pleinement, avoir sa patrie, la structure étatique de son choix. Chaque Etat a droit à la sécurité, dans la paix, dans la garantie de ses frontières, Israël comme les Etats arabes, y compris celui que créeront un jour les Palestiniens. La paix ne résultera ni de la violence, ni du terrorisme, ni de quelque initiative unilatérale violant des décisions internationales, celles des Nations unies en particulier. Elle ne peut, cette paix, naître que dans une négociation libre portant sur tous les sujets, entre toutes les forces de la région, dont l'organisation de libération de la Palestine.

Les milliers connues par tant d'hommes et de femmes depuis des décennies inciteront-elles les dirigeants à une telle paix ? Les centaines nombreux auxquels nous avons pu participer donnent un premier espoir. Des déclarations récentes du Premier ministre d'un grand pays de la région sont prometteuses tandis que l'évacuation du Sinaï doit s'achever prochainement. Il faut bien sûr enregistrer ces signes encourageants avec prudence, mais il y avait bien moins de signes encourageants encore lorsque le Président Sadate a, dans un geste historique bouleversant, décidé à Jérusalem de tenter de fermer les portes du Temple de la guerre.

Un député socialiste. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. La France, souvent conjointement avec ses partenaires européens, ne ménagera ni ses efforts, ni sa peine, ni ses risques pour faciliter des progrès, au niveau global, à défaut de manière limitée, là et chaque

fois que cela sera possible. Cela s'applique particulièrement et de manière urgente, immédiate au Liban où notre pays a multiplié les contacts, a décidé de renforcer l'aide au gouvernement de Beyrouth et est prêt à participer à toute action qui lui serait proposée pour consolider l'indépendance et l'unité du pays.

On dira que nous ne sommes pas à la taille des défis qui opposent ces peuples. Mais ni là ni ailleurs dans le monde, la réponse ne nous semble devoir être trouvée dans une exacerbation des aspects militaires — comme, à notre avis, certains sont aujourd'hui trop tentés de le faire — au risque d'exagérer les tensions entre les deux grands antagonistes du jeu suprême de la paix.

Le moment est venu, en effet, de traiter de l'aspect le plus impressionnant de la situation mondiale actuelle, le défi entre l'Est et l'Ouest. Certes, nous répétons à chaque occasion qu'il ne faut pas éclairer tous les problèmes du monde à cette lumière. Néanmoins, le défi est là ; il concerne directement notre pays et notre peuple. La France ne peut être non alignée. Elle est aux côtés de ceux qui partagent ses valeurs de civilisation.

Les plus hautes autorités françaises ont, dès la mi-mai, rappelé notre attachement à l'Alliance atlantique. Dans le discours prononcé devant l'Assemblée le 13 novembre, le ministre de la défense a longuement analysé et décrit les conséquences de cette appartenance. Politique étrangère et politique de défense sont à l'image l'une de l'autre. Pourquoi reprendrais-je alors ce qu'a si bien exposé mon collègue ?

Il est bon, cependant, d'en examiner les conséquences sur nos rapports avec les pays de l'Est européen qui appartiennent, eux, à une autre alliance.

Nous souhaitons évidemment avoir avec eux des rapports aussi chaleureux et étroits que possible ; l'histoire et la géographie, parfois la culture, nous ont fait proches ; à aucun moment de sa vie, la France ne s'est sentie étrangère en Europe orientale. Des échanges de visites ont donc déjà eu lieu depuis le mois de mai avec les Polonais et les Allemands de l'Est. D'autres sont prévus sous peu avec les Roumains, les Bulgares, les Hongrois. Notre relation avec la Pologne est particulièrement étroite car il y a des liens multiples entre Polonais et Français depuis des siècles et car les Polonais connaissent actuellement des difficultés économiques que nous sommes décidés à alléger. Le Premier ministre et moi-même avons eu l'occasion de marquer à plusieurs reprises à nos amis polonais notre sympathie et l'intérêt passionné avec lequel les Français suivent la marche vers le renouveau voulu par ce peuple. Nous les avons assurés également de la poursuite des livraisons alimentaires et de l'ouverture de crédits, en liaison aussi étroite que possible avec nos partenaires communautaires et d'autres pays européens et américains.

Nos rapports économiques, commerciaux, techniques avec l'Union soviétique se poursuivent normalement. Mon collègue, le ministre d'Etat chargé du commerce extérieur, s'en assurera lorsqu'il présidera au début de décembre la grande commission franco-soviétique à Moscou. Nous aimerions que le dialogue politique puisse être mené dans le même style. L'U. R. S. S. est un grand pays ; les hommes de ma génération n'oublient pas les sacrifices immenses de son peuple dans la lutte armée contre le nazisme. Sur bien des sujets, il y a des convergences, cela a été encore constaté récemment dans des rencontres entre fonctionnaires. Mais, précisément, parce que nous avons tant de liens anciens avec la Russie, parce qu'il s'agit d'un pays très puissant et d'un peuple fier qui affirme sa volonté de paix, nous n'avons cessé de condamner l'intervention de l'Armée rouge en Afghanistan. Il existerait, dit-on à Moscou, un danger pour l'Union soviétique, en raison d'infiltrations à travers ce pays limitrophe. Cela ne peut pas justifier la poursuite d'opérations militaires en terre étrangère. N'est-il pas possible plutôt de chercher à réunir des garanties pour que l'Afghanistan retrouve un statut de véritable non-alignement à l'abri de toute ingérence étrangère ? De cette tribune, je rappelle, une fois de plus, aux Soviétiques la proposition qui a été avancée par la Communauté européenne à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française.)

Le plus grand motif de notre inquiétude, cependant, est dans tous vos esprits. La course aux armements a pris, depuis quelques années, une allure vertigineuse. L'Union soviétique a fait un effort considérable d'armement. Cet effort met évidemment en péril l'équilibre de forces entre l'Est et l'Ouest. Or, comme l'a dit le Président de la République, l'équilibre des forces est la condition de la paix. Il faut donc corriger les déséquilibres actuels et potentiels. A défaut, il n'y a pas de vraie sécurité pour la France.

Comment alors parvenir à un équilibre réel et véritable ? En précipitant la course ? C'est la tendance actuelle. Elle nous angosse, pourquoi ne pas le dire ?

Nous sommes convaincus que l'impératif est donc de négocier, négocier partout, négocier toujours pour retrouver et assurer l'équilibre au niveau le plus bas possible.

La conférence de Madrid devrait permettre l'ouverture de la conférence sur le désarmement en Europe. Celle-ci a été proposée par la France ; ses partenaires européens, puis les autres occidentaux s'y sont ralliés. Dans une première phase, une réunion des trente-cinq pays signataires des accords d'Helsinki devrait donc établir les mesures de confiance souhaitables et applicables de l'Atlantique à l'Oural. M. Brejnev et les autres dirigeants de l'Europe de l'Est ont accepté les grandes lignes de cette proposition. Les uns et les autres y attachent de l'importance. Un sujet précis, un seul, reste en discussion : la définition exacte de la zone couverte. Il faut franchir rapidement ce dernier obstacle. Ce serait un progrès considérable. La France s'y emploiera. Elle attend la même volonté de conclure des pays de l'Est européen.

D'une manière plus générale, des conversations sur le désarmement se poursuivent à Genève. Une « semaine pour le désarmement » vient d'être organisée en vue de mobiliser l'opinion. Une session spéciale des Nations unies doit avoir lieu l'été prochain. Elle sera préparée activement de notre côté, je puis vous en donner l'assurance. Nous souhaitons associer certains parlementaires à la réflexion préalable. Puis-je proposer qu'un débat ait lieu à ce sujet au cours des prochains mois dans l'enceinte qui vous paraîtra appropriée ?

On ne peut limiter les négociations relatives aux armements au conventionnel. Equilibres classique et nucléaire sont évidemment liés et interdépendants. Il faut donc, parallèlement aux discussions qui traitent du classique, parler aussi du nucléaire.

La négociation relative aux forces stratégiques des deux super-grands est donc la plus importante. Il est bon qu'une décision récente ait prévu qu'elles commenceraient le 30 novembre prochain. Encore convient-il maintenant qu'elle soit sérieuse, solide, dynamique.

Dans un premier temps, on parlera des armes nucléaires à moyenne portée, celles qui ne peuvent traverser l'Atlantique. Des progrès effrayants ont été faits du côté soviétique, avec l'installation rapide et continue des redoutables SS 20 qui pourraient, en quelques minutes, anéantir les principales positions stratégiques de l'Europe de l'Ouest. S'ils ne sont pas retirés et détruits, la volonté d'équilibre exigera de leur opposer des armes équivalentes. La décision de décembre 1979 de nos alliés de l'O. T. A. N était donc nécessaire. Nous espérons encore qu'elle sera inutile si la négociation aboutit rapidement et de manière satisfaisante.

Cela serait un signe heureux pour la suite des entretiens, car on ne peut s'arrêter aux armées, dites de théâtre. C'est l'ensemble de la négociation Salt qu'il faut reprendre. De part et d'autre, les armements forment un tout. Aux 55 000 chars soviétiques, l'Alliance atlantique ne répond qu'avec 15 000 blindés ; l'équilibre doit être rétabli sur d'autres plans.

D'une manière plus générale, vous me permettez d'évoquer le danger de séparer, fût-ce dans la démonstration, la défense américaine de la défense de l'Europe. Vous n'aurez pas manqué de noter qu'une très large part des moyens soviétiques déployés au cours des dernières années ne menace pas directement les côtes américaines ; ni les chars ni l'artillerie ni les SS 20 ne peuvent atteindre les Etats-Unis. Le danger existe d'une démobilisation de l'opinion américaine vis-à-vis de ce qui ne menace que l'Europe.

Les hésitations qui ont, un moment, semblé marquer la politique des Etats-Unis risquaient d'y contribuer. Or que serait l'Europe de l'Ouest face au gigantesque arsenal conventionnel et nucléaire à moyenne portée de l'Est, s'il n'existait pas de forces nucléaires stratégiques ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

C'est dire aussi l'importance, plus grande que jamais, de l'indépendance de la force stratégique française de dissuasion, instrument du dernier recours dont l'utilisation ne relève que de la France dans la défense de ses intérêts vitaux. Là encore, je me référerai aux excellents propos du ministre de la défense.

Et voilà que, dans le même temps, se développe, à la faveur de diverses manifestations en Europe, un trouble certain qui traduit l'inquiétude de beaucoup devant l'accumulation des armes et des dangers. Comment ne le comprendrait-on pas ?

Mais l'angoisse et la peur sont mauvaises conseillères. Le repli sur soi ne protège pas contre des menaces continentales ou pla-

nétaires. L'effacement devant les super-grands n'est pas le moyen d'être entendu. Il ne faut pas confondre pacifisme et neutralisme avec volonté de paix et d'indépendance. A la peur de la guerre, il faut préférer cette volonté de paix, à l'égoïsme national la recherche d'actions communes, à l'effacement l'affirmation résolue des principes. Il ne faut pas fuir devant le danger de guerre, il faut donc dompter la paix. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

C'est la raison pour laquelle la France est, aujourd'hui plus que jamais, décidée à accroître son effort de défense dans les conditions qu'a décrites le ministre de la défense et que l'Assemblée a approuvées. C'est la raison pour laquelle elle veut que la paix soit recherchée systématiquement dans la négociation, dans l'équilibre des forces.

Mesdames et messieurs les députés, au mois de mai dernier, le peuple français a démocratiquement décidé d'un changement profond dans la direction de notre pays. Il a ainsi voulu tourner la page et commencer un nouveau chapitre. Nulle surprise, alors, que tant de regards se tournent aujourd'hui vers notre pays dans la recherche d'un ordre mondial nouveau. Ce n'est pas la première fois que cela arrive à la France dans l'histoire. Les principes qui nous guident sont souvent les mêmes que ceux de nos ancêtres dont nous retrouvons instinctivement la tradition. Or il se trouve que ces principes inspirent aussi beaucoup de peuples sur cette terre : tous ceux d'entre vous qui ont voyagé l'ont entendu.

Le message de la France retrouve ainsi souvent une valeur universelle. Rien n'est plus simple que de l'exposer à cette Assemblée ainsi que je viens d'avoir l'honneur de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes, des communistes et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

— 2 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une lettre par laquelle il l'informe que le Gouvernement demande que la suite de la discussion du budget du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes, et du ministère de la coopération et du développement soit inscrite en tête de l'ordre du jour de demain matin, à neuf heures trente.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

En conséquence, la séance de ce soir sera levée à une heure trente.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982.

RELATIONS EXTERIEURES - AFFAIRES EUROPEENNES - COOPERATION ET DEVELOPPEMENT (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère de la coopération et du développement.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. Anréd Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Bien que je sois ministre délégué sans budget propre, je veux à mon tour remercier les rapporteurs du travail qu'ils ont accompli dans la préparation de cette séance budgétaire. J'ai lu attentivement leurs rapports et j'ai écouté leurs observations.

A M. Méhaignerie qui a prétendu dans son rapport écrit n'avoir pu bénéficier des éléments d'information qui lui auraient permis de rédiger un rapport plus circonstancié, je répondrai seulement ceci : je sais d'expérience, pour avoir siégé de nombreuses années dans cette Assemblée et assez souvent en qualité de rapporteur, qu'il n'est jamais de rapporteur d'opposition totalement satisfait des renseignements qui lui sont fournis ou des réponses qui sont faites par le Gouvernement. C'est, si j'ose dire, dans la nature des choses !

Je puis en tout cas assurer l'Assemblée, ses commissions et notamment sa commission des affaires étrangères avec laquelle j'ai eu plaisir à dialoguer longuement il y a quelques semaines, sa délégation des communautés européennes, dont j'ai reçu le bureau il y a quelques jours, que le Gouvernement n'a nullement l'intention de dissimuler à l'Assemblée, pas plus qu'au pays, les préoccupations qui sont les siennes quant à la situation présente de la construction européenne, mais aussi sa ferme volonté d'en relancer le cours.

Nos préoccupations tiennent au constat que l'on peut faire de l'état de la Communauté et du monde.

La Communauté européenne n'est ni une puissance politique, malgré les progrès remarquables accomplis depuis quelques années dans le domaine de la coopération politique, ni une puissance militaire, ni une puissance monétaire, malgré l'acquis réel mais encore insuffisant que représente le système monétaire européen.

Elle est devenue, en vingt ans, une des plus grandes puissances économiques du monde. C'est le grand apport du Marché commun.

Mais il est vrai que cette puissance économique européenne est menacée, et M. Méhaignerie le rappelait dans son propos. Elle est menacée par la crise : crise de l'énergie dont elle est largement dépourvue, crise de l'emploi — dix millions de chômeurs — qui affectent ses industries traditionnelles tandis que des concurrents entreprenants et dynamiques rivalisent avec elle, souvent avec succès, dans le domaine des techniques nouvelles et des industries de pointe dont la maîtrise assurera demain la suprématie sur les marchés mondiaux.

Ou bien la Communauté européenne trouve en elle-même, par une meilleure cohésion de ses efforts appliqués à la mise en œuvre de nouvelles politiques communes, les moyens d'un sursaut face au défi qui la menace, ou bien, sous la pression des nécessités et en glissant sur une sorte de pente fatale, les initiatives en ordre dispersé, la dilution des efforts reprendront peu à peu le dessus avec, comme conséquence inéluctable, le retour progressif aux protectionnismes nationaux. C'en serait alors fini du Marché commun et de la puissance économique de l'Europe.

Tel est le risque. Il appelle à l'évidence un grand effort commun de relance de la construction européenne. Le Gouvernement en a pleinement conscience. Aussi a-t-il, cet automne, saisi ses partenaires d'un ensemble de propositions à ce sujet.

La tâche, nul ne l'ignore, est à la fois difficile et urgente. Elle est d'autant plus difficile que les instances communautaires doivent exercer leur réflexion sur les politiques d'avenir en même temps qu'elles procèdent au réexamen nécessaire et trop longtemps différé de la politique agricole commune.

Elle est urgente parce que deux nouveaux pays, le Portugal et l'Espagne, demandent à participer au Marché commun. Or l'expérience des précédents élargissements le prouve : la Communauté, si l'on n'y prend garde, perd en cohésion ce qu'elle gagne en étendue.

Relance, politique agricole commune, élargissement, telles sont bien, mesdames et messieurs les députés, les questions essentielles.

J'ai évoqué le mémorandum que nous avons adressé à nos partenaires. Permettez-moi d'en rappeler les grandes lignes.

En premier lieu, priorité à l'emploi, sous ses multiples aspects dont notamment celui de l'aménagement de la durée du travail. Priorité également à une meilleure association des partenaires sociaux à la vie et aux actions communautaires, parce que l'Europe échouera si le monde du travail n'y trouve pas sa juste place et si l'aménagement de l'espace social européen ne vient humaniser l'espace économique existant.

En second lieu : la reconquête du marché intérieur : l'union douanière a permis un remarquable progrès. Elle n'est plus aujourd'hui suffisante. Il ne peut y avoir désormais de dimension européenne des entreprises sans un véritable marché intérieur européen. Nous proposons qu'on en crée progressivement les conditions juridiques, techniques et fiscales.

Dans le même esprit, nous proposons qu'une politique économique extérieure mieux concertée entre les Etats membres donne à la Communauté les moyens d'une meilleure résistance aux offensives tendant à la pénétration du marché européen par nos principaux concurrents, et d'un dynamisme accru sur les marchés internationaux.

Mais pour prétendre rivaliser à armes égales avec leurs principaux concurrents, nos entreprises doivent mener à bien un grand effort d'adaptation et de modernisation. C'est pourquoi, nous proposons — dans des domaines aussi essentiels que

l'énergie, la restructuration des industries traditionnelles, la recherche-innovation, les industries de pointe — de prolonger les actions entreprises au niveau national en leur conférant la cohérence et la dimension de politiques européennes.

Toute l'action du Gouvernement, au cours de ces derniers mois, a tendu à faire de la relance européenne un élément indissociable de la réflexion actuellement en cours au niveau communautaire sur ce que l'on appelle communément le mandat du 30 mai.

Si l'on en juge par la part accordée à la relance dans la négociation en cours, on peut dire que ce résultat est largement acquis et que le problème de l'emploi notamment figure désormais en priorité dans les préoccupations des instances communautaires, ce qui ne fut pas toujours le cas.

J'ai parlé du mandat du 30 mai. Le 30 mai 1980, en effet, les chefs d'Etat et de Gouvernement d'alors — après avoir admis que le solde net de la Grande-Bretagne dans les opérations du budget communautaire, c'est-à-dire le rapport entre ses contributions et ce qu'elle perçoit au titre des politiques communes, faisait apparaître une situation inacceptable — décidaient : premièrement, d'accorder à la Grande-Bretagne une compensation pour deux ans, soit 15 150 millions de francs 1980 ; deuxièmement, de s'efforcer de résoudre le problème pour 1982 par des modifications structurelles portant sur le développement des politiques communautaires.

Tel était le mandat confié à la commission.

J'ai toujours eu beaucoup de mal à comprendre comment les négociateurs français d'alors avaient pu, sans contrepartie, accorder un aussi royal cadeau à nos amis Britanniques et engager la Communauté dans une aussi périlleuse aventure. *(Très bien ! sur les bancs des socialistes.)*

Il était tentant pour les bénéficiaires de chercher à pérenniser l'avantage ainsi acquis. C'est ce qu'ils proposent actuellement, et nous ne saurions l'admettre.

La notion de situation inacceptable est, en effet, tout à fait étrangère à la Communauté telle qu'elle avait été conçue à l'origine. A quoi bon, en effet, des politiques communes si un mécanisme de péréquation budgétaire devait suffire ?

A partir du moment où l'on se réfère à une telle notion, on risque, en outre, que chacun l'invoque à son propre bénéfice. Faut-il s'étonner dès lors, monsieur Méhaignerie, si la République fédérale d'Allemagne, désormais, juge inacceptable d'être le principal contributeur net et réclame un plafonnement de ses contributions ou une compensation ?

Il ne fallait pas ouvrir la boîte de Pandore ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Les avantages que chacun reçoit de la Communauté ne sauraient s'apprécier seulement en termes budgétaires et comptables.

Le Gouvernement français, pour sa part, est résolument opposé à ce qu'on oriente désormais la politique agricole commune en termes de solde net et de juste retour. L'expérience prouve d'ailleurs la vanité des exercices prévisionnels que l'on peut faire à cet égard puisqu'il est avéré que, par rapport aux prévisions établies par la commission en 1980 et retenues par le conseil européen comme base de calcul, la Grande-Bretagne aura touché plus de 900 millions d'Ecus de trop.

Aussi pernicieuse est, de la part de certains de nos partenaires, la tentation de diminuer artificiellement les crédits de la politique agricole commune, au nom de la rigueur budgétaire. Par une sorte de paradoxe qui n'est sans doute qu'apparent, ce sont d'ailleurs les mêmes qui se refusent à réaménager la politique agricole commune. Or, si un tel réaménagement n'intervient pas — réaménagement qui exige en particulier que chacun fasse le sacrifice de ses rentes de situation — et si l'on prétend, en outre, en limiter le budget, la politique agricole commune perdra peu à peu son efficacité et sa réalité même. N'est-ce pas, en fait, le but recherché par certains ?

M. Alain Hautecœur. Eh oui !

M. le ministre chargé des affaires européennes. La France, pour sa part, ne saurait admettre une telle évolution !

Dans la négociation en cours, le Gouvernement défend rigoureusement les principes de la politique agricole commune — unité du marché, préférence communautaire, solidarité financière — et il en réclame l'application effective. Est-il besoin de rappeler, en effet, les graves inconvénients qui résultent des montants compensatoires monétaires et ce que coûtent, à la politique agricole commune, les exceptions à la préférence communautaire, les importations de substituts de céréales notamment.

S'il est favorable à un réaménagement de la politique agricole commune, qui se traduise par une meilleure hiérarchie

des prix entre les produits — pour les céréales et la viande notamment — ainsi que par l'élimination progressive des rentes de situation, le Gouvernement entend que cette révision s'effectue dans le respect des dispositions de l'article 39 du traité qui prévoit, entre autres garanties, celle d'un revenu équitable des agriculteurs. Il est en effet plus que jamais nécessaire, en cette difficile période de chômage, de préserver l'emploi en zone rurale.

Nous estimons, enfin, qu'il est indispensable qu'à la faveur de la révision de la politique agricole commune on établisse des garanties pour les produits méditerranéens : ovins, fruits et légumes, oléagineux. L'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal ne saurait se concevoir sans cela.

J'aborde par là même la dernière partie de mon propos.

La France, je le rappelle, n'a aucune opposition de principe à l'adhésion des démocraties espagnole et portugaise à la Communauté. Simplement, tenant compte des expériences antérieures, elle tient à ce que la négociation d'adhésion soit conduite dans le plus grand sérieux afin d'éviter des remises en question ultérieures d'accords conclus qui sont toujours préjudiciables au bon fonctionnement de la Communauté.

Le mois dernier, les instances communautaires ont décidé d'ouvrir avec l'Espagne les négociations sur l'union douanière, étant précisé qu'elles ne pourraient recevoir de conclusion définitive qu'à partir du moment où l'Espagne aurait pris l'engagement d'appliquer la T. V. A., qui fait partie de l'acquis communautaire, à la date de son entrée dans le Marché commun.

A notre demande, les négociations sur l'agriculture ne porteront, pour le moment, que sur les problèmes n'interférant pas avec la révision en cours de la politique agricole commune. Nous estimons que c'est une exigence de sérieux de la Communauté vis-à-vis d'elle-même. Comment, en effet, pourrait-elle valablement discuter avec un tiers de problèmes sur lesquels l'accord intercommunautaire n'est pas encore réalisé ?

Voilà, mesdames et messieurs les députés, les positions du Gouvernement sur les principaux dossiers communautaires en cours d'examen.

L'un des rapporteurs, M. Méhaignerie, je crois, a souhaité que la politique européenne ne se réduise pas à une affaire partisane. Mon vœu rejoint le sien.

Pour notre part, nous allons aborder l'ensemble des problèmes européens de manière réaliste et sans esprit théologique. Nous ne sommes ni des thuriféraires du nationalisme, ni des apôtres de la supra-nationalité. Ces querelles n'ont aucun sens. L'expérience le prouve : l'Europe ne s'est pas construite à partir de vues idéologiques, mais par approches successives et concrètes : la C. E. C. A., l'Euratom, le Marché commun, la politique agricole commune, etc. C'est une œuvre essentiellement pragmatique, et nous l'abordons comme telle ; avec cependant dans l'esprit une conviction que les années n'ont pas altérée : c'est que la Communauté européenne, avec toutes ses imperfections, demeure dans notre monde divisé un facteur essentiel d'équilibre donc de paix. C'est aussi que l'avenir économique va dans le sens des grands ensembles, c'est-à-dire d'une certaine dimension d'activité qui dépasse singulièrement nos frontières nationales et dans laquelle l'effort national doit trouver complémentarité et appui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'année 1981 est une année de changement, donc une année de transition.

Mon budget, je dois le dire, est sans doute un budget d'avant-garde de transition que de changement. Il cherche à amorcer une politique du développement dont notre pays, dont notre Gouvernement, ont l'ambition de se doter. Les objectifs de ce changement ont été fixés par le Président de la République.

Le premier de ces objectifs est la solidarité avec le tiers monde : solidarité politique manifestée à propos de l'Afrique du Sud et du combat africain contre la discrimination raciale, ou encore à propos du Salvador ; solidarité économique par les positions qui ont été prises à Ottawa, à Cancun ou encore à la conférence de Paris sur les pays les moins avancés. Cette solidarité a trouvé son prolongement et son instrument dans l'important engagement d'accroître l'aide publique au déve-

loppement, qui doit atteindre 0,7 p. 100 du produit national brut, d'ici à la fin du septennat en 1988.

Cette ambition, mesdames, messieurs, est importante, puisque, hors départements et territoires d'outre-mer, bien entendu, elle représente aujourd'hui environ 0,34 p. 100 du produit national brut, soit un taux en dessous de la moyenne des pays de l'O.C.D.E.

J'ai entendu tout à l'heure, lorsque le ministre des relations extérieures rappelait ce pourcentage, quelqu'un noter qu'aucun Etat n'avait atteint la proportion de 0,7 p. 100 du produit national brut. C'est faux ! Les pays scandinaves, les Pays-Bas, en période de crise et par une volonté politique, dépassent ce taux. La Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne, sans l'atteindre, font tout de même mieux que nous.

Quant à la proportion de notre aide publique consacrée aux pays les moins avancés, je dois reconnaître que, pour le moment, elle n'est pas plus brillante puisqu'elle représente 0,08 p. 100 de notre produit national brut, alors que l'objectif communément admis et que nous nous sommes engagés à atteindre d'ici à 1985 est de 0,15 p. 100. C'est dire qu'en la matière, nous entendons procéder à une marche forcée pour être à la hauteur de notre engagement.

Cet effort, mesdames, messieurs, ne saurait se déployer immédiatement et partout à la fois. Il faut choisir des priorités.

La priorité en matière d'aide publique est d'abord historique : elle se manifeste en faveur de l'Afrique à laquelle nous sommes liés pour le meilleur et pour le pire, par l'histoire, la langue, la culture. Nous entendons étendre progressivement cette solidarité concrète, qui nous lie de longue date à l'Afrique francophone, à l'Afrique anglophone et lusophone. Nous désirons aussi, mais d'une manière diversifiée, faire entendre la voix de la France dans l'ensemble du tiers monde, en nous appuyant sur ces solidarités que je rappelais à l'instant, en affirmant une stratégie d'un développement autocentré visant au premier chef l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique et la formation des hommes.

Les instruments de cette politique se mettent en place. Ils ont été brièvement évoqués par M. Claude Cheysson. Il s'agit de renforcer l'unité de la politique extérieure de la France dans les relations Nord-Sud, comme ailleurs, mais encore et parallèlement de maintenir et de renforcer la spécificité de l'instrument du développement.

Ce sont des réformes auxquelles nous réfléchissons. Les concertations nécessaires sont en cours. Dès qu'elles seront achevées, nous en rendrons compte à votre commission des affaires étrangères.

La traduction budgétaire de ces efforts, de ces évolutions, se retrouve pour partie dans le bleu budgétaire de la coopération. Je dis « pour partie », car la préparation — Charles Josselin l'a noté — avait été entamée bien avant le 21 mai, et c'est l'aspect transition de ce budget ; pour partie aussi, parce que l'effort d'aide publique au développement ne se trouve consigné que pour 37 p. 100 dans le budget de la coopération.

Aussi permettez-vous au ministre de la coopération, après avoir présenté son budget, de céder rapidement la place au ministre du développement pour situer ce chiffre dans la politique d'ensemble de notre pays dans ce domaine.

Le budget de la coopération ; les rapporteurs, MM. Alain Vivien et André Bellon, ont rappelé que sa croissance globale est de 19,18 p. 100. Il atteint aujourd'hui 4 897 600 000 francs, hors recherche outre-mer.

Dans ce budget, le fonds d'aide et de coopération — le F. A. C. — dépasse pour la première fois le milliard de francs ; il atteindra 1 150 millions de francs en autorisations de programme et 1 055 millions de francs en crédits de paiement.

Nous avons marqué l'importance de l'assistance technique qui croît de 20 p. 100, nous permettant de créer 280 postes dont 100 postes de volontaires du progrès. M. Xavier Deniau, qui soulignait tout à l'heure l'utilité de cette institution pour la coopération, se félicitera sans doute de cette décision budgétaire.

En outre, nous entendons, dans le cadre de l'assistance technique, améliorer l'effort non seulement de formation, mais encore de réinsertion des coopérants à leur retour. C'est sans doute l'un des problèmes majeurs auxquels nous nous heurtons aujourd'hui quant à la qualité de notre coopération.

Enfin, cette augmentation du budget nous permettra de répondre à certaines demandes des coopérants, au sujet de la

suppression de l'abattement de salaire pour double contrat — mesure consacrée par un arrêt du Conseil d'Etat — ou au sujet de la couverture sociale des coopérants militaires.

Quant à l'appui logistique de nos coopérants, qui accusait un retard assez considérable puisque nos coopérants n'avaient pas les moyens d'exercer pleinement leur métier, il sera accru de 28 p. 100.

L'action culturelle fait elle aussi l'objet dans ce projet de budget d'un effort significatif — plus 18 p. 100 — concentré en particulier sur les bourses et stages qui connaîtront un accroissement de 25 p. 100.

Enfin, conformément à ce que j'ai annoncé, nous accroîtrons de manière importante les crédits consacrés à l'effort des organisations non gouvernementales, puisqu'ils tripleront. Cet effort devra être poursuivi au cours des années à venir.

On constate en effet une sous-utilisation de l'ensemble du potentiel des organisations non gouvernementales françaises, sous-utilisation non seulement de leur dévouement, mais aussi de leurs compétences et de leur connaissance du terrain. Lorsqu'on compare notre pratique de coopération à celle d'autres gouvernements, on ne peut qu'être frappé par le fait qu'elle a été sans doute trop marquée dans le passé par le caractère de coopération d'Etat à Etat.

En revanche, ce projet de budget de la coopération marque, je le reconnais, une stagnation des crédits de formation. Il est vrai que nous entendons insérer davantage la formation dans des programmes intégrés au sein du F.A.C. aux côtés des autres éléments de l'aide au développement.

La stagnation des crédits de fonctionnement a toujours été une des petites fiertés de la rue Monsieur. Ce n'était pas une erreur en effet que de consacrer seulement 6 p. 100 du budget à l'ensemble des frais de fonctionnement. Je pense que le point de vue selon lequel l'instrument de développement doit par nature être un instrument léger permettant de consacrer la majeure partie de la masse des crédits aux opérations d'intervention, doit être préservé jalousement.

Je me félicite donc d'avoir pu modérer les tentations d'accroissement.

Enfin, les crédits de coopération militaire progressent dans une proportion moyenne, passant à 660 millions de francs.

Cette souplesse d'affectation, dans une progression limitée qui caractérise le budget de la coopération, n'a pas pu être pleinement utilisée du fait des entraves tenant à la nécessité de parer aux sinistres économiques et financiers déclarés chez nos partenaires. Malheureusement, les concours financiers ont dû être accrus de 36 p. 100, passant de 287 millions à 391 millions de francs.

Une telle décision n'est jamais prise avec plaisir. Elle signifie en effet qu'il a fallu faire face à l'effondrement économique et financier de nos partenaires. Encore faut-il noter que nous avons très concrètement, dans la manière de soutenir les Etats avec lesquels nous sommes en relation, inséré ces mesures dans des plans de redressement économique et financier. Allant même au-delà, nous avons pu mettre en place, d'une manière originale, une véritable assistance à la négociation internationale en matière économique et financière pour faire en sorte que ces Etats puissent aborder dans des conditions correctes les discussions nécessaires avec l'ensemble des partenaires internationaux, et en particulier avec le fonds monétaire international.

Enfin, cet effort s'est inséré dans une stratégie différente de développement que j'ai esquissée tout à l'heure et sur laquelle je ne reviendrai pas.

Mais ce n'est pas seulement le budget de la coopération qui est en jeu. Bien que je sorte un peu de ma compétence — le président de la commission des finances m'en excusera — je voudrais lui donner sa signification dans l'ensemble de l'effort de la France en matière d'aide publique au développement.

Le budget de la coopération représente 37 p. 100 de cet effort. Mais le reste est mis en œuvre sur d'autres ressources budgétaires et sur des ressources du Trésor. Il est important, je crois, pour comprendre la signification d'ensemble de notre politique du développement, d'en prendre la mesure complète.

L'aide publique au développement financée sur ressources budgétaires s'accroît globalement de 23,5 p. 100 cette année, passant de 8,440 milliards de francs à 10,410 milliards de francs.

Les chapitres et les fascicules budgétaires qui marquent le plus fortement cet accroissement sont, d'abord, dans le budget

du ministère des relations extérieures, le chapitre consacré aux contributions volontaires aux organisations internationales, où le retard s'était accumulé au cours des dernières années et qui avec 43 p. 100 d'accroissement, atteint 252 millions de francs. Ensuite, dans le budget de M. Chevènement, le chapitre pour la recherche scientifique outre-mer progresse de 35 p. 100, avec 746 millions de francs. Enfin, au ministère de l'économie et des finances, le chapitre relatif aux contributions de la France aux organisations multilatérales de nature financière, c'est-à-dire l'ensemble du système de la banque mondiale et des banques régionales, augmente de 32 p. 100, ce qui représente 3,755 milliards de francs.

La progression est plus modeste, il est vrai, pour la coopération — je n'y reviens pas ; le rapporteur a rappelé que la dotation affectée à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques serait de 1,648 milliard de francs, en progression de 16,8 p. 100.

Enfin, l'ensemble des actions de coopération des autres ministères représente un total de 191 millions de francs, en augmentation de 15 p. 100, soit une proportion relativement modeste.

Quant à l'aide publique au développement, financée sur les ressources de trésorerie, l'estimation est plus difficile, car il ne s'agit pas d'une décision mais plus exactement d'autorisations d'engagements qui sont ensuite utilisées ou non en cours d'année. J'ajoute que les institutions que je citerai dans un instant pratiquent des taux d'intérêt diversifiés dont certains sont comptabilisés dans l'aide publique au développement alors que d'autres ne le sont pas. Il ne peut donc s'agir que d'une approximation.

Notons que les prêts du Trésor s'accroîtront de 166 p. 100 pour les autorisations d'engagements d'une année sur l'autre, passant de 1,125 milliard de francs à 3 milliards de francs. Je précise que ce plafond de 3 milliards avait déjà été fixé dans le collectif et que cet accroissement important est dû à l'ensemble des engagements qui ont été pris depuis un an en la matière.

Par ailleurs, la caisse centrale de coopération économique développe ses activités : son plafond d'autorisation d'engagements augmente de 30 p. 100, et passe de 2 milliards à 2,6 milliards de francs.

De ces chiffres, je tire la conclusion que l'aide publique au développement augmentera d'environ 35 p. 100 l'année prochaine, ce qui, même si l'on défalque l'incidence de la hausse des prix, représente un accroissement important. Nous sommes plutôt en avance par rapport au rythme qui est nécessaire pour tenir l'engagement pris par le Président de la République de doubler d'ici à 1988 la proportion du produit national brut consacrée à l'aide publique au développement.

Le Gouvernement tiendra son engagement dans les années à venir. Il ne souhaite pas le faire de manière spectaculaire comme certains l'y ont encouragé par des distributions de tracts qui ont fait quelque bruit cet après-midi, mais il marque clairement sa ferme volonté dans le budget de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Guidoni. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guidoni.

M. Pierre Guidoni. Monsieur le président, je voudrais dire un mot sur l'organisation de nos travaux.

Il est évidemment souhaitable de respecter l'horaire qui a été prévu, mais il serait fâcheux que les représentants des quatre groupes de l'Assemblée ne puissent pas s'exprimer dès ce soir après les exposés des ministres. Au prix d'un léger aménagement, et si chaque orateur respectait son temps de parole, on pourrait le leur permettre. Après tout, nous ne sommes pas responsables du fait que les membres du Gouvernement aient satisfait au-delà de nos désirs nos demandes d'explication, et ce sans grande concision. (*Sourires.*)

M. le président. Nous ferons au mieux, monsieur Guidoni.

La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre des relations extérieures, j'ai cherché désespérément dans vos trois projets de budget ce qui pourrait être considéré comme ce changement tant claironné depuis six mois ; je suis resté sur ma faim.

Peu de chose, en effet, différencie ces fascicules de ceux que nous avons discutés toutes ces dernières années, notamment avec votre collègue M. Chandernagor lorsqu'il nous faisait rapport du budget des relations culturelles et que notre commission des affaires étrangères donnait au projet, sur sa proposition et à l'unanimité, un avis défavorable.

La remise en ordre du fonctionnement du quai d'Orsay se poursuit médiocrement et sans histoires. L'expansion, ou plutôt le maintien de la langue et de la culture françaises à l'étranger continuent à n'intéresser personne, sauf pour ce qui touche aux Français établis au dehors et maintenant électeurs. La reconnaissance de l'anglais comme langue universelle est toujours le dogme accepté. Bref, faute d'efforts et de progrès, il risque de ne y avoir partout dans ce domaine que poursuite du recul.

Il est, en revanche, un domaine à propos duquel on enfle la voix et parle de faire un malheur, c'est celui du développement du tiers monde; j'y reviendrai tout à l'heure pour ce qui concerne la politique. Pour le moment, je parle des crédits et de l'organisation et cela me conduit à présenter deux observations.

La première est que l'augmentation des dotations de la coopération proprement dite ne dépasse guère celle de l'an dernier et est donc peu significative. A poursuivre à cette allure, je ne vois vraiment pas, quoi que nous en ait dit M. le ministre chargé de la coopération, comment le Gouvernement arriverait en quelques années aux sept millièmes du produit intérieur brut qu'il a annoncé solennellement vouloir consacrer au développement des pays déshérités.

La seconde observation concerne l'organisation des services qui s'occupent de ces affaires. J'ignore, messieurs les ministres, le résultat de vos réunions récentes à ce sujet; vous ne nous en avez d'ailleurs pas parlé. Je comprends, d'autre part, votre désir de rassembler sous une même autorité les services en question, y compris ceux des autres ministères concernés, tel celui des finances, afin d'assurer l'unité de votre politique. Mais, si cette unification doit se faire ailleurs qu'au sein du ministère des relations extérieures proprement dit et quels que soient les mérites comme la loyauté du ministre de la coopération qui en serait chargé, je n'aperçois vraiment pas comment vous assurerez le contrôle de la politique française de la coopération et du développement, laquelle est une part capitale de notre politique étrangère. Vous êtes, me direz-vous, monsieur le ministre des relations extérieures, déjà surchargé de besogne. Laissez-moi vous répondre que le seul moyen que cette affaire essentielle ne vous échappe pas est que vous vous en sentiez directement responsable. A défaut nous risquons d'avoir deux politiques étrangères et je ne parle pas d'une troisième, qui serait celle des affaires européennes!

Je traite de la politique étrangère. Qu'en est-il en effet à ce sujet depuis l'entrée en fonctions du présent Gouvernement? Quels sont les changements, et, s'il y en a, que faut-il en penser?

Un premier point frappant est que, exactement dans la suite des présidences précédentes, tout continue à venir se concentrer chaque jour un peu plus à l'Élysée, et pas seulement pour les décisions capitales. Le Gouvernement est à coup sûr informé, y compris le Premier ministre. (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Mais ce qui compte ne se fait pas là et d'ailleurs personne ne le met en doute ni ne le conteste. Et d'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, en affirmant étrangement que le rôle de votre département n'était pas de définir la politique extérieure de la France. Qu'en auraient dit certains bons auteurs il y a cinq ans, dix ans ou vingt ans! Quant à l'Assemblée nationale, il lui est concédé une pauvre séance de nuit pour discuter politique étrangère et entendre au petit matin les réponses gouvernementales.

Cela étant, qu'en est-il du fond des problèmes et des positions de la France? Une chose est claire à l'évidence: voici la troisième présidence depuis le départ du général de Gaulle et, qu'il s'agisse de la gauche, de la droite ou du milieu, nul ne conteste plus, ou nul n'oserait plus contester, les grandes lignes d'une politique étrangère, y compris la politique de défense, qui fut naguère condamnée avec tant d'indignation et de véhémence par les représentants de tous les partis — je dis bien de tous les partis — issus de la IV^e République.

Les grandes lignes de cette politique, la liste en est peut-être un peu longue: une certaine volonté d'être soi-même dans la non-dépendance vis-à-vis de quiconque, ce qui implique une défense proprement nationale — possession d'armes nucléaires, non-appartenance à l'O. T. A. N., absence de forces étrangères sur le sol national; le refus d'une guerre froide érigée en système

et la recherche d'un équilibre général des forces lequel constitue la base de la paix et commence d'ailleurs par le maintien de l'Alliance atlantique; une politique européenne fondée sur la libre et loyale association des pays membres, sans prétention à quelque confuse fédération; une politique d'objectivité au Moyen-Orient comme seul moyen d'aider à conduire à une paix qui ne peut être fondée que sur la reconnaissance simultanée de l'existence d'Israël et de celle d'une nation palestinienne; enfin un rôle particulier de la France vis-à-vis du tiers monde pour l'indépendance et le développement, rôle conforme à son idéal et à ses traditions, et qui commence bien entendu en Afrique avec le maintien des liens créés par l'histoire et l'amitié.

Bien sûr, dans les débuts de votre régime, il y a eu des flottements, comme on en avait observés d'ailleurs dans les premiers temps des deux présidences précédentes. Assez vite cependant tout, ou presque tout, est rentré dans l'ordre, c'est-à-dire dans la ligne que je viens de rappeler. Et je m'explique.

Nous avons souffert d'abord de certains écarts de langage que rien ne justifiait. Le plus choquant était d'entendre le ministre des relations extérieures se présenter à l'étranger en tant que porte-parole d'une France socialiste, comme si la politique étrangère de son pays ne résultait que de vues partisans et comme s'il n'osait pas assumer la responsabilité de parler au nom, tout simplement, de la France, ce qui est pourtant sa tâche élémentaire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) J'ai l'impression que cela a été compris. Me trompé-je?

Nous avons vécu également la période de l'atlantisme inconditionnel et de l'antisoviétisme à tout va, qui nous rappelait un peu les belles heures d'autrefois.

Était-ce le fond du cœur qui se livrait, ou tout simplement le désir de faire excuser la présence communiste au Gouvernement? (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) On ne sait, mais la controverse sur les taux d'intérêts aux États-Unis et les oppositions bienvenues sur l'aide au tiers monde ont permis de rétablir un équilibre des propos sur les États-Unis qui sauve toutes les faces. A-t-on d'ailleurs jamais vu un gouvernement vanter avec tant de foi la possession de l'arme nucléaire comme fondement de notre défense et de notre indépendance, peut-être pour faire oublier la sévère condamnation jadis portée dans feu le programme commun de 1972? (*Applaudissements et sourires sur les mêmes bancs.*)

Du côté du Moyen-Orient, on semblait dans les premiers temps vouloir se démarquer du passé en se dégageant des déclarations de la Conférence de Venise et en apportant son adhésion aux accords de Camp David. La force des choses a joué ensuite et conduit à en revenir à la position d'équilibre traditionnelle, ce qui permet par exemple de vanter à toutes occasions les mérites du plan Fahed, qui lui-même ramène tout droit à Venise. (*Sourires sur les mêmes bancs.*)

Des affaires européennes, il y a peu à dire, car le pouvoir n'en parle guère, sinon lorsqu'il est obligé de dévaluer. (*Sourires sur les mêmes bancs.*) A peine l'opinion sait-elle que dans les six mois à venir tout le Marché commun risque d'être remis en cause par les discussions, ou l'échec des discussions, sur la politique agricole et la politique financière des communautés. Quelles sont à ce sujet les positions du Gouvernement? Vous venez, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, de nous en parler pour la première fois dans cette séance nocturne. Est-ce suffisant pour mobiliser le Parlement et l'opinion publique?

Pour le surplus, tout au plus note-t-on, dans le domaine proprement politique, que le « flirt » ébauché avec Mme Thatcher est demeuré platonique (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) et que l'on s'efforce, avec plus de succès, car il y a réciprocity, de ranimer la traditionnelle, et jadis parfois trop exclusive, coopération franco-allemande.

Tous ces vastes et obsédants problèmes ainsi passés en revue, il demeure ce qui paraît être la grande pensée de l'époque nouvelle et, par conséquent, l'axe de notre politique étrangère; j'ai nommé la coopération avec le tiers monde et l'aide au développement. Y a-t-il là cependant quelque chose de révolutionnaire, si l'on constate que depuis la fin de la décolonisation, la France est en fait devenue le champion incontesté de ces grandes idées et a su donner l'exemple dans ses rapports avec ses anciennes possessions?

La continuité n'est donc pas absente. Et d'abord en Afrique où notre présence politique, culturelle, économique et même

militaire n'a pas été mise en cause, comme le démontre le récent sommet franco-africain, et nous nous en félicitons comme de tout ce qui correspond aux intérêts profonds de la France. La tâche n'est d'ailleurs pas facile; les erreurs dans le jugement ou dans l'action sont toujours possibles, comme l'a démontré la précédente période. Les mêmes affaires reviennent inexorablement; ainsi au Tchad, où le Gouvernement, dans des conditions que je ne veux pas critiquer, se trouve engagé à son tour dans l'éternel problème de la survie de ce pays, que nul n'a encore été en mesure de résoudre.

Mais la question mondiale du développement va bien au-delà des cas particuliers, si importants soient-ils. Alors les discours s'enlèvent et l'on se sent pris de vertige. Il s'agit, au nom des grands principes de la démocratie et du droit des peuples, que les deux tiers de notre monde soient mis à l'abri de toute pression ou intervention de l'un ou l'autre des deux géants qui cherchent à dominer partout, et se voient en même temps assurer les moyens de se développer dans l'efficacité. Cela serait la tâche collective des pays industriels que vous entendez organiser. Une grandiose ambition.

La meilleure part de votre activité diplomatique semble se concentrer sur ce vaste dessein, qu'il s'agisse de vos rencontres avec les dirigeants des pays concernés ou qu'il s'agisse des grandes conférences internationales — déjà trois depuis six mois — auxquelles la France participe avec la volonté proclamée de mettre sur pied à l'échelle du monde la coopération internationale pour le développement. Les résultats se font attendre évidemment et je ne peux pas vous en faire déjà le reproche. Dans quelques années, il sera possible de porter un jugement; nous n'y manquerons pas.

Laissez-moi ajouter que cette grande entreprise devrait exclure tout jugement trop facile de votre part dans les épouvantables et sanglantes convulsions politiques et sociales que connaissent tant de pays du tiers monde, et d'abord, s'agissant des pays où l'intervention de la France n'est susceptible d'aucun effet positif. Disant cela, je pense évidemment à cette Amérique centrale en proie au malheur et aux révolutions. Si la France fait entendre sa voix, ce doit être là où il existe quelque raison qu'elle soit écoutée parce que l'histoire a tissé ses liens et que les hommes se sentent proches de nous. Le Liban est de ces pays-là. Aussi le Cambodge, le Laos et le Vietnam qui connaissent la guerre, l'occupation, les massacres, la misère et dont on ne parle jamais. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

J'en ai terminé, mais je ne pourrais conclure sans revenir un instant aux problèmes essentiels qui dominent notre avenir, y compris notre avenir immédiat. C'est de l'Europe bien entendu qu'il s'agit, laquelle paraît bien entrer, dans le contexte des rapports entre l'Est et l'Ouest, dans une nouvelle phase de son histoire. Durant les années 50, elle a vécu la guerre froide. Puis la détente est venue, qui semblait apporter une paix relative dans l'équilibre des forces et la volonté des deux géants de ne plus s'affronter directement. Depuis une année au moins, tout semble remis en cause, tant les affrontements se multiplient partout, et d'abord en Orient, et tant l'équilibre est remis en question, à Washington comme à Moscou. L'Europe occidentale elle-même, dans ce désarroi général, donne l'impression de perdre la tête, à en juger par les démonstrations qui se multiplient partout, à commencer par l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, lesquelles découvrent subitement que l'on ne trouve dans l'allégeance nulle solution magique mettant à l'abri de tous les risques.

Dans cette situation nouvelle et qui déconcerte les bons esprits, la France, je veux dire le pays tout entier, est peut-être seule à garder son calme, parce que, depuis longtemps, elle a redécouvert qu'elle avait ses responsabilités nationales et le devoir de les assumer. Son rôle devient, dès lors, ou redévoit, capital, puisque tout est à reconsidérer chez les autres, peut-être à reconstruire. Que le Gouvernement le comprenne, s'il ne l'a déjà fait sans le dire, car dans la période qui commence, que ce soit ou non inscrit dans son programme, là résidera sa tâche principale et la responsabilité sera lourde. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, j'ai eu récemment, lors de mon séjour à l'O.N.U., l'occasion de constater l'intérêt suscité dans le monde par les changements politiques survenus en France au printemps. Toutes les rencontres que j'ai pu avoir

avec les délégations étrangères, et notamment avec celles des pays en voie de développement, ont témoigné de l'immense espoir de ces pays dans le rôle constructif que la France peut jouer sur la scène internationale. Un espoir d'autant plus immense que les problèmes vitaux, brûlants de l'actualité internationale appellent des solutions urgentes: les problèmes de la sauvegarde de la paix, menacée aujourd'hui par un accroissement des tensions et par la course aux armements; les problèmes de la construction d'un nouvel ordre dont l'exigence devient de plus en plus pressante; les problèmes, enfin, de l'émancipation des peuples qui, soumis aux régimes d'oppression, luttent pour leur libération, leur liberté.

Dans tous ces domaines, les peuples souhaitent des actions étendant à la politique extérieure la volonté de changement qui s'exprime en France sur le plan intérieur.

La gauche française ne saurait marquer une continuité quelconque avec les rapports néocolonialistes de domination et de pillage établis à travers le monde par le système impérialiste.

Elle se doit de sortir la France du giron de ce système, d'engager résolument notre pays au côté des peuples, de leur combat pour la liberté, pour la paix et la détente.

En d'autres termes, les fondements d'une politique extérieure novatrice résident dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la souveraineté des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du droit de chaque peuple à sa sécurité. Ils résident dans une véritable coopération à contenu nouveau, basée sur l'intérêt réciproque, avec tous les peuples. Ils résident dans une action résolue pour la paix, la détente et le désarmement, sans lesquels le développement ne peut être conduit jusqu'au bout.

Dès à présent, un certain nombre d'initiatives prises par le Gouvernement reflètent cette nouvelle orientation; elles ont eu un écho important et ont contribué à rehausser le prestige international de la France.

Il en est ainsi, en particulier, de la déclaration commune des gouvernements français et mexicain sur le Salvador, où la junte perpétue un véritable génocide. Alors que le président Reagan intensifie la pression militaire, politique et économique contre l'ensemble des forces progressistes de la région, la déclaration franco-mexicaine constitue non seulement un appui politique précieux pour le mouvement de libération dont la représentativité est confortée, mais aussi pour le Nicaragua, menacé par les manœuvres U.S.A.-Honduras, et, aujourd'hui, pour Cuba, cernée par la marine de guerre américaine, et à qui on ne pardonne pas d'être le symbole d'une vie digne, d'une société nouvelle.

De la même manière, la ferme condamnation par le gouvernement français de l'agression sud-africaine contre la République populaire d'Angola, la décision de modifier les rapports commerciaux avec le régime raciste de Pretoria et la réaffirmation de la reconnaissance des droits du peuple namibien, marquent la volonté de la France de contribuer au règlement politique des conflits dans l'Afrique australe. A cet égard, nous accueillons avec satisfaction la déclaration de M. le Président de la République affirmant que la présence française au sein du « groupe de contact » ne saurait servir d'alibi à d'interminables négociations et qu'il faudrait aboutir à l'indépendance de la Namibie en 1982. Nous pensons, avec lui, qu'une fois la question namibienne réglée dans le respect des droits du peuple namibien et la sécurité des Etats de la « ligne de front » assurée, les troupes cubaines se retireront de l'Afrique australe.

Puis près de nous, un autre conflit s'enlève, celui du Sahara occidental, alors même que les bases d'une solution existent dans la résolution de juin de l'O. U. A. reconnaissant le principe d'un référendum d'autodétermination réclamé par le Polisario. Le comité de l'O. U. A., constitué pour la mise en œuvre de ce référendum, a, par ailleurs, élaboré un texte en précisant les modalités et ouvrant les perspectives d'un règlement juste du conflit.

Sur cette question également, nous approuvons la politique gouvernementale de soutien à l'initiative de l'O. U. A. En conséquence, la France se doit d'appuyer la résolution de cette organisation à l'O. N. U. Or c'est pour freiner cette évolution que des conseillers militaires américains vont être envoyés au Maroc.

Dans une autre région du monde, le Gouvernement français peut, en s'appuyant sur le fond d'estime et d'amitié dont bénéficie notre pays, apporter son concours à la résolution des tensions qui créent une situation explosive, susceptible de

déboucher sur de nouveaux conflits. Je veux parler du Moyen-Orient.

Aujourd'hui, tout le monde conviendra que le processus des accords de Camp David ne peut plus aboutir à autre chose qu'à l'évacuation du dernier tiers du Sinaï. Tous les éléments fondamentaux de la crise du Moyen-Orient demeurent. Plus que jamais il devient nécessaire de faire prévaloir un règlement pacifique d'ensemble dans cette région, garanti par l'O. N. U. et donc par les U. S. A. et l'U. R. S. S. Les données d'un tel règlement se présentent pour l'essentiel dans le plan Fahd qui peut constituer « une bonne base de négociations » comme vous l'avez indiqué vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, ce qui suppose que tous les Etats arabes et l'O. L. P. soient associés à la négociation.

Le rôle de la France devient de ce fait d'autant plus crucial. Pourquoi le Gouvernement français ne prendrait-il pas les devants en prenant des initiatives, dans le sens du plan Fahd, au conseil de sécurité de l'O. N. U. ? Et, dans le même esprit, pourquoi ne ferions-nous pas quelques pas de plus pour favoriser la reconnaissance des droits palestiniens, pour assurer la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et pour élever, en France, la représentation de l'O. L. P. ?

Je ne saurais parler du Moyen-Orient sans évoquer la guerre tragique, fratricide au Liban. Nous approuvons la volonté du Gouvernement d'aider à l'entente nationale qui est une condition de toute solution politique durable. De même, il est souhaitable que la France prenne des initiatives nécessaires pour l'application au Sud-Liban de la résolution 425 du Conseil de sécurité, qui prévoit le déploiement des forces de l'O. N. U. à la frontière et le démantèlement des bases israélo-phalangistes dans le Sud-Liban.

C'est le même souci d'apaisement des tensions dans le monde qui nous guide dans notre souhait de voir aboutir un règlement politique de la question afghane sur la base des principes énoncés au début de mon intervention. C'est le sens de la déclaration parti socialiste-parti communiste du mois de juin, où nous nous prononçons pour « le retrait des troupes soviétiques et la cessation de toute ingérence étrangère ». La France devrait examiner toute solution allant dans ce sens.

Enfin, notre pays occupe une place privilégiée pour des raisons historiques dans le Sud-Est asiatique, région meurtrie par trois décennies de guerres coloniales, par la folie sanglante du régime de Pol Pot. Aujourd'hui, le Cambodge renaît, son peuple œuvre avec courage et dignité pour la reconstruction de sa patrie, pour la maîtrise de son destin. Or, les partisans de Pol Pot continuent, avec le soutien de la Thaïlande, leurs activités sur la frontière cambodgienne, maintenant ainsi un foyer de tensions artificielles dans la région.

Au cours de cette année, plusieurs propositions ont été faites par le Viet-Nam, et dernièrement par les ministres des affaires étrangères des trois nations d'Indochine, pour la création d'une zone démilitarisée à la frontière khméro-thaïlandaise. Le rejet par Bangkok de cette proposition nous semble aller dans le sens du maintien des tensions, combien préjudiciables pour les peuples de la région.

Nous sommes convaincus qu'agir pour les intérêts du peuple cambodgien et du peuple vietnamien, c'est agir pour un règlement politique dont les bases existent et qui permette la fin de toutes les ingérences dans les affaires du peuple cambodgien et le départ des troupes vietnamiennes.

C'est dans cet esprit que nous estimons essentiel le rétablissement des relations diplomatiques avec le Cambodge, interrompues il y a six ans.

La République populaire du Vietnam, quant à elle, est confrontée à d'énormes difficultés de développement et son peuple héroïque comprend mal l'attitude de certains pays occidentaux, notamment ceux de la Communauté économique européenne, à son égard. Rappelons que ces derniers ont supprimé toute aide alimentaire au Vietnam. Le vote récent du Gouvernement français, en faveur d'un projet de programme alimentaire destiné au Vietnam, nous réjouit. Nous espérons qu'il augure une période nouvelle de développement des rapports entre nos deux pays liés par l'histoire.

Nous souhaitons une évolution semblable de nos relations avec le Laos.

Après ce tableau rapide du rôle que peut jouer la France dans le règlement des conflits internationaux, dans l'avancée des mouvements de libération nationale, j'en arrive au deuxième volet de mon intervention : la contribution de la France à la mise sur pied d'un nouvel ordre international.

L'exigence de ce nouvel ordre grandit avec les effets particulièrement dévastateurs de la crise économique, monétaire et financière sur les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. On assiste à un accroissement des inégalités entre pays, à un appauvrissement accéléré des masses populaires dans des régions entières de la planète. Le nombre d'hommes, de femmes, d'enfants vivant dans un état de dénuement extrême atteint 800 millions et continue de s'accroître.

Le revenu que tirent ces pays de leurs matières premières exportées baisse régulièrement alors que le coût de leurs importations de biens d'équipements notamment, de biens de consommation et de sources d'énergie, ne cesse de monter. Leur production agricole destinée à la consommation intérieure recule et leur dépendance alimentaire s'accroît. Leur endettement global s'élève à 450 milliards de dollars et le service de la dette entame de 11 p. 100 leurs recettes d'exportation. Leurs balances des paiements connaissent des déséquilibres grandissants et les désordres monétaires provoquent l'échec de toute tentative en vue de mobiliser leurs ressources pour le développement.

Or, que constatons-nous ? A la C.N.U.C.E.D., les accords par produit piétinent ou sont dans l'impasse, alors qu'ils devaient servir de base à la mise en place du fonds commun pour les matières premières dont le principe avait été admis en juin 1980.

Au mois d'août 1981, la conférence des Nations unies sur les énergies nouvelles et renouvelables de Nairobi n'a abouti à aucun résultat concret, aucune décision n'ayant été prise à cause de la position obstructive des Etats-Unis sur les problèmes de financement et sur le cadre institutionnel.

C'est dans ce contexte que s'est réunie à Paris la conférence sur les pays les moins avancés. Les propositions concrètes que les représentants du gouvernement français ont formulées, leur activité énergique ont contribué en grande partie à éviter l'échec de cette rencontre. Cet effort, nous l'apprécions, comme nous apprécions la décision gouvernementale de porter l'aide publique au développement à 0,7 p. 100 du P.N.B. en 1988 et à 0,15 p. 100 du P.N.B., dès 1985, pour les pays les moins avancés. Cependant, la conférence de Cancun souligne l'ampleur des problèmes qui restent à régler, et donc la nécessité de relancer la négociation globale dans le cadre des Nations Unies.

Les communistes français ont, depuis plusieurs années, précisé la conception d'ensemble qu'ils se font de l'action pour un nouvel ordre. Cette action, pour nous, revêt une dimension universelle et concerne, au-delà des relations des pays en voie de développement avec les pays capitalistes avancés, l'ensemble des problèmes posés par l'avancée de la démocratie, de la justice, de l'égalité et d'une véritable coopération dans les relations internationales. Elle concerne notre pays dans la recherche d'une issue durable à la crise, sur la base d'une coopération à contenu nouveau fondée sur l'intérêt réciproque. Je soulignerai que les transformations structurelles qu'exige le nouvel ordre à tous les niveaux impliquent également une démocratisation des relations internationales par la refonte des institutions, par la modification du système des prises de décision au sein des organismes tels le F.M.I., la banque mondiale, etc. Ce sont ces aspirations qui ont été exposées à Cancun et la France, de ce point de vue, s'est manifestée de façon positive.

Le troisième volet de mon propos portera sur la nécessaire action de la France dans le domaine du désarmement. C'est une question capitale pour la sécurité de notre pays, pour la sécurité voire la survie du monde, car une guerre mondiale aujourd'hui signifierait l'anéantissement de la race humaine. C'est une question d'éthique ensuite, car engloutir des milliards dans la course aux armements, alors que des millions d'êtres humains meurent de faim, relève de la démente. Il n'est plus possible de parler aujourd'hui du développement sans parler de désarmement.

Certes, messieurs les ministres, la paix est indissociable de l'équilibre. Cet équilibre doit se situer à des niveaux de plus en plus inférieurs sur la base des négociations et en tenant compte de la sécurité de chaque nation. Notre préoccupation aujourd'hui rejoint l'angoisse de millions d'Européens.

Nous nous prononçons pour qu'intervienne rapidement une négociation internationale des armements en Europe. Cette négociation doit porter notamment sur la présence des missiles soviétiques SS 20 et sur la décision d'installer des fusées américaines Pershing II.

Certains sont surpris de l'ampleur du mouvement pacifique en Europe. Or les dirigeants américains inquiètent les peuples lorsqu'ils envisagent la possibilité d'une guerre nucléaire limitée en Europe. On comprend, à la lumière de ces déclarations, que ce qui importe pour les Américains, c'est de « sanctuariser » à

tout prix leur territoire et de laisser l'Europe faire éventuellement les frais d'un conflit Est-Ouest. C'est la première fois que cette thèse est exposée si crûment par un président des Etats-Unis.

Cette stratégie implique la recherche incessante de technologies nouvelles, d'armes nouvelles, permettant sa mise en application.

Il est naturel que ces déclarations suscitent un mouvement immense de refus : refus de cette stratégie de guerre limitée qui anéantirait l'Europe, refus de la logique implacable de la course aux armements, refus de cet engrenage des tensions.

C'est une nécessité impérieuse que le théâtre européen cesse d'être graduellement un dépôt gigantesque d'armes nucléaires, qu'un arrêt soit mis à l'évolution actuelle de la course qualitative et de la stratégie de dissuasion coercitive.

Nous vous suivrons dans toutes les initiatives visant à ouvrir la voie à l'arrêt de la course aux armements, lequel doit être suivi par des réductions mutuelles, équilibrées et contrôlées des arsenaux existants et, en premier lieu, des arsenaux des deux premières puissances militaires.

Il y va de la survie de l'humanité.

Voilà notre conception du rôle que notre pays peut et doit jouer sur la scène mondiale pour répondre aux aspirations des peuples, et notamment du peuple français qui, en votant pour le changement en mai et juin derniers, a voté aussi pour une autre politique étrangère engageant résolument la France aux côtés des forces du progrès, de la justice et de la paix, aux côtés des forces qui combattent, partout dans le monde, pour la liberté. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Messieurs les ministres, mes chers collègues, il peut paraître assez vain de critiquer la politique extérieure de son pays six mois à peine après qu'une nouvelle politique a été mise en œuvre. Le délai est bien court pour juger.

Pour de nombreux observateurs, d'ailleurs, l'impression dominante est la continuité, et M. Couve de Murville l'a confirmé.

Et pourtant, un malaise insidieux subsiste, qui procède chez moi non d'une volonté de critique systématique, mais qui résulte d'interrogations, restées sans réponse, sur les ambiguïtés et les contradictions.

Aussi voudrais-je, plutôt que de prendre le ton d'un procureur qui, sans avoir encore tous les éléments, veut à tout prix accuser, adopter celui du juge qui s'efforce d'être impartial, qui s'interroge et qui profite du débat pour poser les questions.

Ma première série de questions portera sur quatre domaines essentiels, mais localisés géographiquement : l'Afrique, l'Amérique latine, l'Europe et le Moyen-Orient. Ma seconde série de questions portera sur l'essentiel de la politique étrangère, c'est-à-dire les rapports Est-Ouest.

Tout d'abord, l'Afrique.

Ce qui frappe, en Afrique, c'est la continuité. J'observe que, malgré les critiques passées, la politique étrangère est encore et toujours le domaine réservé du Président de la République. Que n'a-t-on entendu pendant vingt-trois ans ? Le « pouvoir personnel » ! L'« absolutisme » ! Mais, comme ses prédécesseurs, M. François Mitterrand décide et agit seul.

Ce fut particulièrement frappant pour le Tchad, où, sans que le Parlement, pourtant en session, soit même prévenu, on a envoyé des armes légères à Goukouni. Dans une assemblée où, certains s'en souviennent, François Mitterrand était venu tempêter pour avoir été mis devant le fait accompli à Kolwezi, ce n'est pas sans saveur.

Deuxième observation sur l'Afrique : au temps où il était dans l'opposition, François Mitterrand portait sur les chefs d'Etat africains des appréciations dont il se garde bien désormais. Mais, que voulez-vous, les réalités du pouvoir provoquent parfois de curieuses volte-face. Certains chefs d'Etat qui, ici même, avaient fait l'objet de jugements sévères — je pense au président Mobutu — devaient bien s'amuser il y a quelques jours à Versailles.

Dans certains cas, la continuité de cette politique est poussée à l'extrême, puisque, par exemple, les ventes d'armes se pour-

suivent dans tous les pays et ont même repris avec la Libye et l'Iran — avec, d'ailleurs, les mêmes arguments que ceux que vous critiquez hier : la nécessité de ne pas laisser tout le marché des armes aux Américains et aux Russes, qui en ont déjà 70 p. 100, et la nécessité de moderniser notre propre armement.

Ma question sur l'Afrique et l'Amérique latine sera la suivante. Monsieur le ministre, il faut faire des choix. Vouloir aider l'Afrique anglophone, lusophone, arabophone et de nombreux pays d'Amérique latine, c'est bien. Nous le faisons d'ailleurs ; ce n'est pas une nouveauté.

Mais comment allez-vous vous y prendre ? Les crédits nécessaires ne paraissent pas prévus au budget. Alors, ne serait-ce que des mots ou des intentions ?

Il me paraît déraisonnable, en outre, de croire que l'on peut aider de la même manière les régimes africains pro-occidentaux et ceux liés à l'Union soviétique. Certes, on peut, et même on doit, avoir des relations avec l'Ethiopie, l'Angola, Cuba ou le Nicaragua. Nous en avons. Mais traiter sur le même plan et de la même manière Cuba et le Venezuela, par exemple, est tout à fait impossible. D'ailleurs, les exportations vers le Venezuela en ont cruellement souffert ces derniers mois.

M. Jean-Marie Daillet. Et, oui !

M. Olivier Stirn. Espérer satisfaire à la fois l'Angola et la Côte-d'Ivoire est une utopie.

Le rôle politique de la France en Afrique et en Amérique latine était de limiter les risques de la division de ces deux continents en deux blocs. Attention au lyrisme tiers-mondiste et à une espèce de fascination révolutionnaire ! Ils pourraient nous faire perdre sur tous les tableaux.

Sur le Moyen-Orient, c'est aussi la continuité qui domine : reconnaissance de la nécessité de la sécurité et de l'indépendance d'Israël, d'une part, et du fait palestinien, d'autre part.

J'aurai même l'objectivité de reconnaître que le Président de la République l'a exprimé avec force et conviction lors de sa dernière conférence de presse. Mais les ambiguïtés apparaissent dans la mise en œuvre de cette politique. Comment concilier l'approbation des accords de Camp David et le soutien au plan global saoudien ? Que fait-on de l'Union soviétique ? Dans quel cadre et avec qui va-t-on traiter ?

Depuis que la France, dans ce domaine, ne semble plus proposer une solution européenne, mais se rapproche de celle proposée par les Etats-Unis, ne risque-t-on pas de faire du drame du Proche-Orient un problème Est-Ouest et finalement de laisser le soin aux Américains et aux Russes seuls de lui apporter une solution ?

En Europe, la France, pour être crédible, doit être forte. Une France dont l'avenir économique n'inspire plus confiance n'a plus qu'un rôle marginal. Une France dont le système économique est profondément différent de celui de ses partenaires s'isole. L'entente franco-allemande reposait notamment sur ces vérités.

Aujourd'hui, notre action en Europe s'est affaiblie, à la satisfaction avouée ou inavouée de certains de nos partenaires.

En dehors d'une Europe sociale assez vague, qui n'a d'ailleurs pas été, à ma connaissance, bien accueillie, quelles sont vos propositions ? Quels sont vos espoirs ? M. Chandernagor ne nous en a guère parlé.

Mais c'est surtout sur les rapports Est-Ouest que les ambiguïtés sent les plus inquiétantes. Certes, vous faites tout pour prouver votre fidélité à l'Alliance atlantique. Vous annoncez qu'il n'y aura plus de sommet avec les Soviétiques tant que l'Afghanistan sera occupé ; vous approuvez, sans être membre de l'O.T.A.N., la venue des Pershing en Europe ; vous critiquez même le neutralisme européen.

Mais, sur tous ces sujets, vos alliés communistes et le C.E.R.E.S. de M. Chevènement n'ont pas changé et multiplient les déclarations et les actions qui viennent mettre en doute vos intentions. Récemment, les communistes, en France, ont organisé une manifestation neutraliste. Dans la revue Non du C.E.R.E.S., il est écrit : « Ainsi subsiste-t-il une dissymétrie fondamentale entre l'U.R.S.S. et l'impérialisme américain. »

Dans cette comparaison, déjà, seuls les Etats-Unis sont qualifiés d'impérialistes, ce qui est tout à fait significatif.

Et l'auteur de cet article d'ajouter : « En face des Etats-Unis, l'Union soviétique apparaît comme globalement contrainte à la

défensive et partout aspirant à faire prévaloir les impératifs de la sécurité. »

Si je me réfère aussi au livre de M. Mitterrand *ici et maintenant* — vous voyez que j'ai de bonnes lectures — je trouve, à la page 297, le récit d'un entretien qu'il a eu avec Souslo. Il y est indiqué très clairement que le parti communiste français est soumis à l'influence soviétique.

J'ai également analysé de très près le communiqué du parti communiste et du parti socialiste sur l'entrée des communistes au Gouvernement. C'est tout à fait intéressant. Ce communiqué ne contient, en fait, que des concessions socialistes aux communistes français.

Premièrement, tout ce qui est dit sur l'Afghanistan implique qu'il n'y a pas condamnation de l'U. R. S. S. C'est même l'annonce d'une justification de la thèse soviétique puisqu'on reprend l'idée des ingérences extérieures. On demande, certes, le retrait des Soviétiques, mais on demande aussi la fin des ingérences extérieures.

Deuxièmement, sur la Pologne, il est indiqué en permanence qu'il y a un processus que les Polonais conduisent eux-mêmes. Par voie de conséquence, les Soviétiques sont blanchis.

Troisièmement, tout ce qui est dit sur le tiers monde implique l'ingérence américaine.

Enfin, en ce qui concerne l'Europe, la symétrie entre le Pacte de Varsovie et l'Alliance atlantique reprend tout à fait les thèses de Moscou, et aucune déclaration n'a jamais levé ces ambiguïtés.

Alors qui trompe-t-on ? Trompe-t-on les communistes français, vos alliés au sein de la majorité ? En écoutant tout à l'heure M. Montdargent vanter, je dois dire timidement, le pacifisme, on en avait un peu l'impression. Ou trompe-t-on les Américains, les alliés de la France ? La question peut paraître excessive. Vous savez qu'on se la pose dans de très nombreuses chancelleries.

En tout cas, la France suscite désormais la méfiance des Américains et intéresse peu les Soviétiques. Brejnev sera à Bonn dans quelques jours et c'est Michel Jobert qui ira à Moscou pour le seul contact gouvernemental de l'année.

Monsieur le ministre, la France avait une politique extérieure digne de ce nom depuis le général de Gaulle, puis avec Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing. Elle était écoutée.

Certes, à beaucoup d'égards, cette politique semble être poursuivie. Mais à force de vouloir concilier les inconciliables, elle risque de perdre à la fois son originalité et sa crédibilité, et je dirais, si je n'avais pas peur d'être un peu lyrique, de perdre son âme.

C'est la raison pour laquelle le groupe U. D. F., qui a pourtant voté les crédits du budget de la défense, ne votera pas ceux des relations extérieures.

Nous le faisons sans joie parce que, pour la première fois depuis vingt-trois ans, nous avons des interrogations et des doutes dans ce domaine essentiel pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guidoni.

M. Pierre Guidoni. Ceux qui assistaient l'an dernier à la discussion du budget des relations extérieures, qu'on appelait alors « affaires étrangères », et qui se retrouvent ce soir dans cette enceinte — ce l'est pas votre cas, monsieur le ministre des relations extérieures, mais c'est le cas de M. le ministre chargé des affaires européennes et de M. le ministre chargé de la coopération et du développement, ainsi que de bon nombre d'entre nous — éprouvent inévitablement une impression un peu étrange.

Et celle-ci, en ce qui me concerne, monsieur Stirn, n'est pas une impression de continuité.

Au reste, si tel était le cas, vous ne pourriez que vous en féliciter ! Comment pourriez-vous déplorer que continue une politique que vous estimiez juste ?

En fait, monsieur le ministre des relations extérieures, ce qui m'a frappé dans votre propos — comme cela nous frappe chaque fois qu'un événement conduit le Gouvernement à faire entendre la voix de la France — c'est une différence profonde, réelle et qui nous satisfait, entre la pratique d'aujourd'hui et celle d'hier.

Je ne voudrais pas employer ici un ton ou un type d'argumentation qui seraient déplacés sur un sujet aussi important et aussi grave. Il faut pourtant souligner ce qu'étaient, lors des dernières élections — et plus encore ensuite — les prévisions de l'ancienne majorité, c'est-à-dire de l'opposition d'aujourd'hui. La France effacée, mise au banc des nations, affaiblie, ridicule, aurait le plus grand mal à faire entendre une voix timide dans le concert international. Il va sans dire qu'un pays assez sot ou assez fou pour porter à sa tête des représentants des couches sociales que nous représentons ne saurait avoir la moindre attention de la part des... chancelleries, comme vous dites, monsieur Stirn. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

L'événement n'a pas justifié ces inquiétudes. Ce qui s'est passé depuis quelques mois ne semble aller exactement dans le sens inverse.

Avant que chacun des orateurs du groupe socialiste inscrits dans ce débat ne revienne sur les points précis qui ont été évoqués, je soulignerai simplement qu'il y a au moins trois grands secteurs sur lesquels le changement nous paraît évident et, en tout cas, en bonne voie.

Le premier concerne les rapports Est-Ouest, sous leur double aspect.

Il s'agit, d'abord, de définir clairement le rôle de la France dans la confrontation Est-Ouest, de savoir où se place notre pays, sans équivoque, sans ambiguïté, sans le désir permanent de plaire aux uns sans déplaire aux autres. Il s'agit désormais de dire nettement ce que nous pensons — même si une telle attitude peut avoir, par exemple, pour conséquence que, tant que durera l'occupation de l'Afghanistan, nos rapports avec l'Union soviétique ne soient pas du type de ceux que le précédent gouvernement croyait devoir entretenir ni du type de ceux que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, et c'est bien son droit, croit encore devoir entretenir aujourd'hui.

M. Bernard Stasi. Qu'en pensent les communistes ?

M. Pierre Guidoni. Ce n'est pas mon propos, monsieur Stasi. J'ajoute qu'ils ne manqueront sans doute pas d'y faire allusion dans le débat, s'ils le souhaitent.

M. Bernard Stasi. S'ils sont contents !...

M. Pierre Guidoni. Cette définition du rôle de la France — et c'est le deuxième aspect des relations Est-Ouest — doit conduire à refuser cette théorie absurde, inapplicable sur le terrain, selon laquelle l'ensemble des problèmes sociaux et politiques posés dans le monde se résument uniquement à la confrontation Est-Ouest.

M. Jean-Marie Daillet. Personne n'a dit cela !

M. Pierre Guidoni. Chaque jour, on s'aperçoit que, lorsqu'on essaie d'appliquer cette grille faussée aux événements du Proche-Orient, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique centrale ou d'Asie du Sud-Est, on n'obtient qu'incohérence et confusion.

Je ne fais pas, mon cher collègue, le procès de tel ou tel de vos amis.

Les uns et les autres, nous lisons la presse, nous connaissons les idées dominantes dans le débat politique international. Il nous arrive même, bien qu'une large majorité d'enseignants composent notre groupe, à propos desquels on nous a suffisamment rappelé, au cours des débats de ces dernières semaines, que, par définition, ils ne savaient rien, il nous arrive même, dis-je, de lire la presse internationale. Nous disons que cette théorie qui ramène tout aux rapports Est-Ouest est une théorie dont je sais gré au Gouvernement de la France, notamment au ministre des relations extérieures, d'avoir démontré, par ses initiatives, qu'elle n'était ni suffisamment précise ni suffisamment éclairante, qu'en tout cas elle ne recouvrait pas les véritables problèmes.

M. Bernard Stasi. Qui a lancé le dialogue Nord-Sud ?

M. Jacques Baumel. De Gaulle l'a dit bien avant vous, monsieur Guidoni !

M. Pierre Guidoni. J'y viendrai, monsieur Baumel. Ne déflorez pas ma conclusion.

M. Olivier Stirn. Quel tissu de banalités et de vérités premières !

M. Pierre Guidoni. En matière de vérités premières, monsieur Stirn, aucun concours ne me paraît possible entre nous !

Quant aux principes que M. Couve de Murville rappelait tout à l'heure, je compte en parler dans un instant.

Au Proche-Orient, nous essayons, non d'élaborer des principes, qui seraient rejetés ou ignorés par tous les protagonistes, mais, avec les intéressés eux-mêmes, d'engager, d'entendre, de prolonger les « embryons » de processus de paix qui se dessinent déjà. C'est ce qui a été fait avec les Séoudiens et c'est ce qui, demain, sera fait, dans le dialogue renoué avec Israël. Aujourd'hui, c'est sans doute ce que la France peut faire de plus utile, et elle seule peut le faire.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, certains membres de l'opposition appartenant à la commission des affaires étrangères, avaient tendance à penser — il m'est arrivé, je l'avoue, de partager ce sentiment — qu'il s'agissait de pays sans espoir, accablés de tant de malheurs qu'on ne voyait pas comment ils pourraient un jour y échapper. C'était, là aussi, le devoir de la France de montrer que les choses n'étaient pas aussi simples qu'une certaine propagande voulait bien le faire croire, qu'une initiative était possible en faveur du dialogue et de la paix, de la paix par le dialogue, et que, si on ne le faisait pas, on risquait de se retrouver là, non pas devant des situations telles que celles qui existent dans cette région du monde depuis un siècle ou deux, mais devant ce qui pourrait devenir dans les prochaines années le foyer d'un conflit majeur.

C'était donc le devoir de la France que de se prononcer — et de se prononcer comme elle l'a fait — avec les partenaires qu'elle pouvait trouver dans cette région du monde et qui, me semble-t-il, ne sont pas négligeables.

On pourrait multiplier les exemples. Je n'en citerai qu'un seul : celui du rôle joué par notre pays à propos de la Namibie et de la manière dont nous avons, discrètement mais efficacement, contribué à une évolution positive pour la paix, fait avancer la solution d'un problème dangereux pour toute l'Afrique australe.

Tel est le premier point que je voulais évoquer.

Le second concerne non plus les rapports Est-Ouest, mais les affaires européennes.

A cet égard, je ne m'explique pas, là encore, le pessimisme de certains commentateurs. Que les choses soient difficiles, qui le nierait ? Qu'elles aillent mal, chacun le sait depuis longtemps. Qu'il y ait beaucoup d'obstacles à la nécessaire rénovation des institutions européennes et à la solution des problèmes de la politique agricole commune par exemple, cela a été dit, sous des formes différentes, au sein de chaque groupe de cette assemblée.

Mais qu'il y ait, au-delà des incantations réciproques, volonté de mettre en œuvre des politiques communes de nature à doter l'Europe d'un autre contenu, notamment — M. le ministre des relations extérieures et M. le ministre chargé des affaires européennes l'ont rappelé tout à l'heure — le contenu social qui lui fait cruellement défaut, qu'il y ait un pays, la France, qui affirme clairement qu'il n'acceptera pas des solutions de facilité conduisant, en réalité, au démantèlement de l'Europe, ou à sa dissolution dans une zone de libre-échange, c'est, à mon avis, un élément positif dont on s'apercevra, à la longue, qu'il était, en 1981, devenu tout à fait nécessaire.

Le troisième point que je veux évoquer concerne notre conception du dialogue Nord-Sud et notre attitude à l'égard du développement.

Là encore, nous savons bien qu'il ne faut pas se contenter de considérer les chiffres du budget, même si la démonstration qui nous a été faite tout à l'heure est encourageante pour l'avenir, pour mesurer la portée d'une telle politique.

N'est-ce rien, le nombre des réactions observées, depuis quelques mois, dans tant de capitales de ce que l'on appelait autrefois le tiers monde ? N'est-ce rien, la manière dont se sont déroulés la conférence des pays les moins avancés et, plus récemment, le sommet franco-africain ? N'est-ce rien, le fait que, dans tant de pays d'où la France avait souvent presque disparu, celle-ci redevienne un centre d'intérêt et, parfois, de référence ?

M. Olivier Stirn. Quels pays ?

M. Pierre Guidoni. Monsieur Stirn, ne m'interrompez pas. Vous vous êtes exprimé tout à l'heure à votre manière ; permettez-moi de le faire à la mienne.

M. Olivier Stirn. Mais vous restez dans le vague !

M. Pierre Guidoni. Je crains, monsieur Stirn, que vous n'ayez à vous féliciter de mon imprécision, notamment à propos des pays auxquels le précédent gouvernement portait un intérêt de manière presque exclusive. Je pense aussi, en particulier, à certains pays d'Afrique dont il était convenu qu'il aurait été de mauvais goût ou peu séant de par trop s'intéresser.

Nous avons tous entendu, à l'instant, les comparaisons que vous avez faites entre tel ou tel pays d'Amérique centrale, d'Amérique latine ou d'Afrique et qui vous ont conduit à poser la question : comment peut-on décemment s'intéresser autant à celui-ci qu'à celui-là ?

Eh bien, nous, nous pensons que la France ne doit pas limiter ses interlocuteurs en choisissant sa « clientèle » — excusez-moi, le mot n'est pas joli..

M. Jean-Marie Dailliet. Il est gênant !

M. Pierre Guidoni. ... mais qu'elle a quelque chose à dire ou à apporter à tous les pays du monde, à tous ceux qui veulent l'écouter et l'entendre.

Telle est, me semble-t-il, la volonté du Gouvernement.

Voilà qui, en tout cas, est plus en accord avec les principes fondamentaux rappelés par M. Couve de Murville que tous les propos que j'ai entendus, dans cette assemblée, émanant notamment de l'ancien gouvernement, au cours des quatre dernières années ; je ne puis parler que de cette période et je vous laisse juge de ce qui s'était passé avant.

Voilà qui, en d'autres termes, me paraît aller beaucoup plus dans le sens de ces principes, monsieur Couve de Murville, que les propos mi-résignés, mi-désabusés, et que nous avons si longtemps dû subir, de ceux qui parlaient alors au nom de la France.

Mais, pour que ces principes gardent un sens, pour mener cette politique d'indépendance et de dignité jusqu'à son terme, pour qu'elle ait, à travers le monde, le retentissement qui doivent être les siens, il ne faut pas utiliser le ton du scepticisme amusé ou des anciennes correspondances diplomatiques. Il faut une foi, une volonté, une conviction. C'est en ce sens qu'il y a non pas une politique étrangère de ce Gouvernement, mais des aspects extérieurs d'une politique, une seule, celle que les Français ont voulue et qu'ils vous ont, messieurs les ministres, chargé d'appliquer.

Nous avons le sentiment que cela va dans le bon sens, que nous avançons bien, que, autour de nous, amis, alliés, voisins s'en aperçoivent, et c'est pour cette raison que le groupe socialiste votera sans hésitation votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Relations extérieures : affaires européennes, coopération et développement (suite) :

Annexe n° 24 (Relations extérieures : services diplomatiques et généraux). — M. Charles Jesselin, rapporteur spécial ; avis n° 472, tome I (Relations extérieures), de M. Jacques Mellick, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 25 (Affaires européennes). — M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial ;

Annexe n° 26 (Coopération et Développement). — M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 472, tome II, de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 471, tome I (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 472, tome III (Relations culturelles), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.

Recherche et technologie :

Annexe n° 23. — M. Michel Charzat, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XIV (Recherche), de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 475, tome XV, de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges.

Temps libre. jeunesse et sports, tourisme :

Annexe n° 36 (Section commune, loisir social, Education populaire et activités de pleine nature). — M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXIII (Temps libre), de M. Michel Sainte-Marie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 37 (Jeunesse et sports). — M. Claude Wilquin, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XIII, de M. Charles Haby, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 38 (Tourisme). — M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome XVI, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

Articles non rattachés : articles 59, 60, 61 et 66 à 84.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 19 novembre 1981, à une heure quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Modification à la composition des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets], du 19 novembre 1981.)

GROUPE SOCIALISTE

(268 membres au lieu de 267.)

Ajouter le nom de M. François Massot.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(19 membres au lieu de 20.)

Supprimer le nom de M. François Massot.

Errata

au compte rendu intégral de la séance du 4 novembre 1981.

LOI DE FINANCES POUR 1982

(Première partie.)

Page 3108, 2^e colonne, article 27, 4^e ligne :

Au lieu de : « ... 812-2".... »,

Lire : « ... 812-1-2".... ».

Page 3114, 2^e colonne, après l'article 28, colonne des articles du code général des impôts :

Au lieu de : « ... 953-III et IV et 955... »,

Lire : « ... 953-III et IV et 954... ».

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 165) sur le titre III de l'état B annexé à l'article 42 du projet de loi de finances pour 1982 (Budget des anciens combattants, moyens des services) (Journal officiel, débats A. N., du 10 novembre 1981, p. 3433), M. Pons, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 18 novembre 1981.

1^{re} séance : page 3903 ; 2^e séance : page 3925 ; 3^e séance : page 3959.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 13
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 575-42-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
Sénat :				
05	Débats	84	204	
04	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débat ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)